



# EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 MCHE DE LA ROCHE

Version : 13/07/2017



CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT FRANCE

**Siège social** : 175 rte de la gare – 07360 Les Ollières sur Eyrieux I Tél. +33 (0) 4 75 65 68 57

**Montpellier** : 65 rue de la gariguette – 34130 St Aunès I Tél. +33 (0) 4 88 13 19 46

**Toulouse** : 15 Chemin de la Crabe 31300 Toulouse I Tél. +33 (0) 5 61 15 37 63

[www.capse.fr](http://www.capse.fr) | [capse-france@capse.fr](mailto:capse-france@capse.fr) | Code APE : 7112B | SIREN : 477 679 369

# EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 MCHÉ de la Roche

## EN ATTENTE CREATION SOCIETE

**Chargé d'affaire CAPSE FR :** Nicolas VANEL  
Tel. +33 (0) 4 75 65 68 57  
E-mail : [nicolas.vanel@capse.fr](mailto:nicolas.vanel@capse.fr)

**Responsable(s) client(s) :** Denis FAUGIER  
Tel. +33 (0) 6 78 79 75 26  
E-mail : [denis.faugier@wanadoo.fr](mailto:denis.faugier@wanadoo.fr)

**N° d'affaire :** CAPSEFR\_R1\_1702

**N° document :** CAPSEFR\_R1\_1702\_5

### Historique des modifications

Rév.	Date	Objet des modifications	Réd.	Vérif.	App.	App. Client
A	13/07/2017	Création du document	JG	NV	GD	

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>PRESENTATION DU DOSSIER DE L’EVALUATION DES INCIDENCES AU TITRE DE NATURA 2000 .....</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>DESCRIPTION DU SITE NATURA 2000 .....</b>	<b>6</b>
2.1	IDENTIFICATION DU SITE.....	6
2.2	LOCALISATION DU SITE.....	6
2.3	DESCRIPTION DU SITE .....	8
2.4	HABITATS NATURELS COMMUNAUTAIRES .....	9
2.5	ESPECES VEGETALES ET ANIMALES PRESENTES .....	18
<b>3</b>	<b>DESCRIPTION DU PROJET.....</b>	<b>19</b>
3.1	LOCALISATION DU PROJET .....	19
3.2	DESCRIPTION DE LA SITUATION ACTUELLE .....	22
3.3	MODIFICATIONS PREVUES.....	25
<b>4</b>	<b>EVALUATION DES IMPACTS .....</b>	<b>28</b>
4.1	IMPACT DU PROJET SUR LES HABITATS ET LES ESPECES NATURA 2000 .....	28
4.1.1	<i>Inventaires floristiques et habitats.....</i>	<i>31</i>
4.1.2	<i>Inventaires faunistiques.....</i>	<i>36</i>
4.2	SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL .....	38
4.2.1	<i>Habitats NATURA 2000.....</i>	<i>38</i>
4.2.2	<i>Espèces visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE (Directive Habitat-Faune-Flore).....</i>	<i>41</i>
4.3	SYNTHESE DES INCIDENCES.....	44
4.3.1	<i>Habitats NATURA 2000.....</i>	<i>44</i>
4.3.2	<i>Espèces visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE (Directive Habitat-Faune-Flore).....</i>	<i>47</i>
4.4	SYNTHESE DES MESURES PROPOSEES.....	51
4.4.1	<i>Habitats NATURA 2000.....</i>	<i>51</i>
4.4.2	<i>Espèces visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE (Directive Habitat-Faune-Flore).....</i>	<i>56</i>
<b>5</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>61</b>

## Liste des figures

FIGURE 1 : LOCALISATION DU SITE NATURA 2000 « VALLEE DE L'ÉYRIEUX ET SES AFFLUENTS » .....	7
FIGURE 2 : REPARTITION DES FORMATIONS NATURELLES AU SEIN DU SITE NATURA 2000 (©WWW.INPN.MNH.N.FR).....	16
FIGURE 3 : DISTRIBUTION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE VALLEE DE L'ÉYRIEUX ET SES AFFLUENTS (© DOCOB) .....	17
FIGURE 4 : LOCALISATION DE LA MICRO-CENTRALE DE LA ROCHE DANS LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE.....	19
FIGURE 5 : LOCALISATION DE LA MCHÉ DE LA ROCHE SUR LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE-EN-CHALENCON .....	20
FIGURE 6 : ZOOM SUR LA MCHÉ DE LA ROCHE .....	21
FIGURE 7 : MCHÉ DE LA ROCHE ACTUELLE ET SES OUVRAGES ANNEXES .....	23
FIGURE 8 : PLAN CADASTRAL DE LA MCHÉ ET DE SES OUVRAGES ANNEXES .....	24
FIGURE 9 : NOUVEAU PROJET DE LA MCHÉ DE LA ROCHE.....	26
FIGURE 10 : PLAN CADASTRAL DU NOUVEAU PROJET DE LA MCHÉ DE LA ROCHE.....	27
FIGURE 11 : SITUATION DU PROJET VIS A VIS DU SITE NATURA 2000.....	29
FIGURE 12 : LOCALISATION DE LA ZONE DE PROSPECTIONS NATURALISTES AU NIVEAU DU PROJET. ....	30
FIGURE 13 : RIPISYLVE DE L'ÉYRIEUX EN RIVE DROITE AU NIVEAU DE L'ANCIENNE RETENUE D'EAU EN AMONT DE LA ZONE D'ETUDE (©CAPSE FRANCE 2017). ....	32
FIGURE 14 : FORET MIXTE PRESENTE ENTRE LE CANAL DE DERIVATION EXISTANT ET LA ROUTE DEPARTEMENTALE, VUE DEPUIS LE CHEMIN ACTUEL (©CAPSE FRANCE 2017).....	32
FIGURE 15 : ZONE RUDERALE AU PIED DU BATIMENT DE LA MCHÉ (© CAPSE FRANCE 2017) .....	33
FIGURE 16 : RIVIERE EYRIEUX AU SEIN DU TRONÇON COURT-CIRCUITE, AU NORD-OUEST DE LA ZONE D'ETUDE (© CAPSE FRANCE 2017).....	33
FIGURE 17 : BANC DE GRAVIERS ET DE GALETS OBSERVES EN RIVE DROITE DE L'ANCIENNE RETENUE D'EAU, A L'EXTREMITE NORD- OUEST DE LA ZONE D'ETUDE (© CAPSE FRANCE 2017).....	34
FIGURE 18 : HABITATS NATUREL AU SEIN DE LA ZONE D'ETUDE .....	35

## 1 PRESENTATION DU DOSSIER DE L'ÉVALUATION DES INCIDENCES AU TITRE DE NATURA 2000

---

La société **XXX** souhaite exploiter une microcentrale hydroélectrique (MCHE) située sur la commune de SAINT-MAURICE-EN-CHALENCON (07190), sur la rivière Eyrieux.

L'étude proposée concerne la demande d'autorisation d'exploiter une MCHE d'une puissance maximale brute égale à 766 kW, et située sur la commune de SAINT-MAURICE-EN-CHALENCON (07190), sur la rivière Eyrieux.

Cette MCHE et ses ouvrages annexes sont situés sur le site NATURA 2000 n° FR8201658 « Vallée de l'Eyrieux et de ses affluents ». La demande d'autorisation d'exploiter la MCHE est ainsi soumise à la réalisation d'un dossier d'évaluation des incidences au titre de NATURA 2000.

Ce dossier comprend 4 parties :

- ✓ 1<sup>ère</sup> partie : DESCRIPTION DU SITE NATURA 2000 ;
- ✓ 2<sup>ème</sup> partie : DESCRIPTION DU PROJET ;
- ✓ 3<sup>ème</sup> partie : EVALUATION DES IMPACTS ;
- ✓ 4<sup>ème</sup> partie : CONCLUSION.

## 2 DESCRIPTION DU SITE NATURA 2000

---

Les différentes données présentées ci-après proviennent du Formulaire Standard de Données (FSD) relatif au site NATURA 2000 « Vallée de l'Eyrieux et de ses affluents» (<https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR8201658.pdf>). Ce FSD représente la version officielle transmise par la France à la commission européenne (juillet 2016).

### 2.1 IDENTIFICATION DU SITE

**Appellation :** VALLEE DE L'EYRIEUX ET DE SES AFFLUENTS

**Statut :** Zone Spéciale de Conservation depuis l'arrêté du 5 novembre 2016, après réalisation et approbation du DOCOB.

**Code :** FR8201658

### 2.2 LOCALISATION DU SITE

D'une superficie de 20 305 hectares (selon le FSD), le site NATURA 2000 « Vallée de l'Eyrieux et de ses affluents » est situé en région Auvergne-Rhône-Alpes dans le département de l'Ardèche. L'altitude minimale observée est de 96 m, l'altitude maximale étant de 1 332 m. Le site comprend deux régions biogéographiques : Méditerranéenne (81 % du site) et Continentale (19 % du site) (Figure 1).

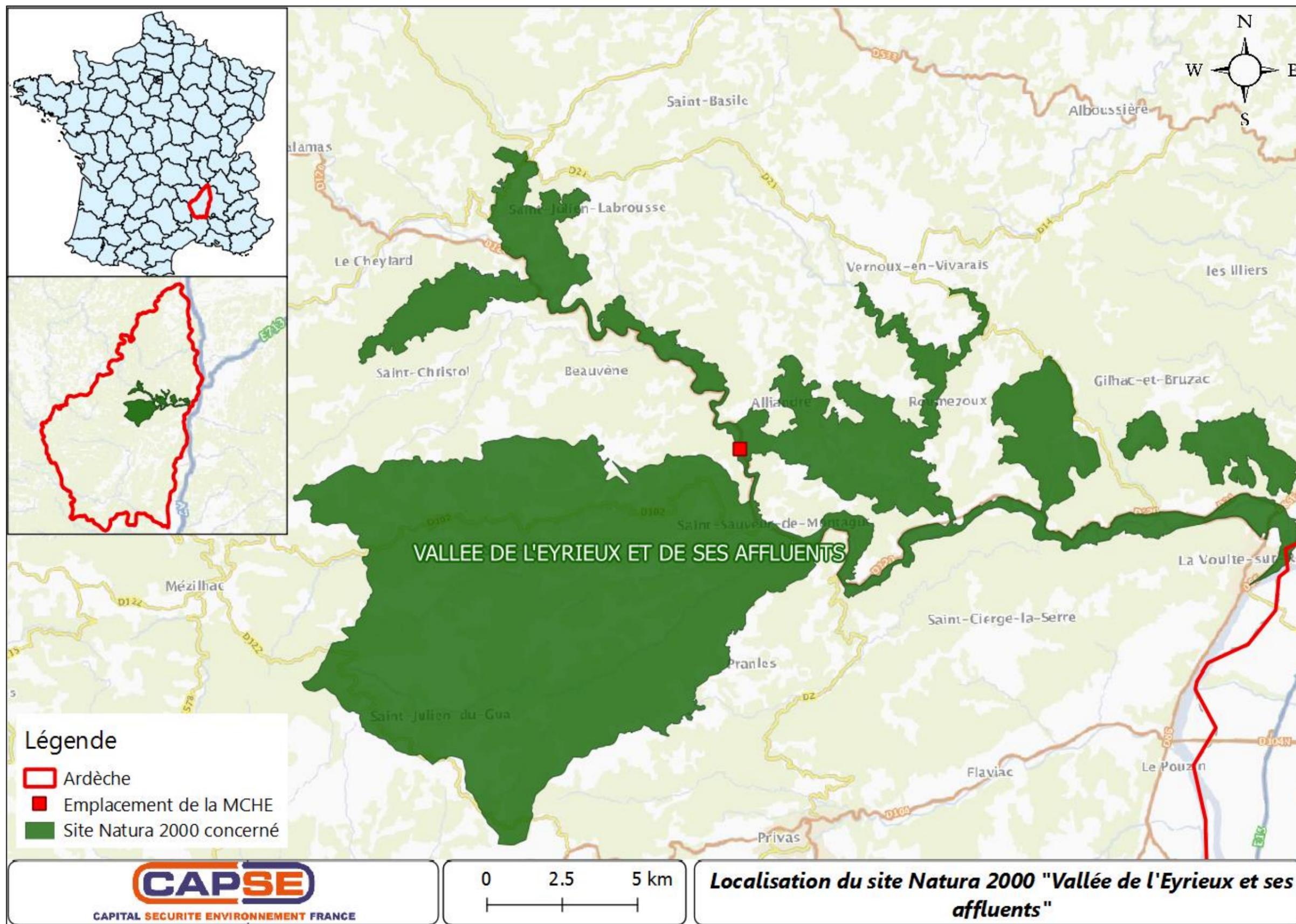


Figure 1: Localisation du site NATURA 2000 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents »

## 2.3 DESCRIPTION DU SITE

Le site FR8201658 « Vallée de l'Eyrieux et de ses affluents » est inclus dans deux domaines biogéographiques : 81 % méditerranéen et 19 % continental. Le bassin versant de l'Eyrieux est entouré par le sillon rhodanien à l'Est, les bordures du Massif central au Sud-Est et les monts du Vivarais à l'Ouest. Cette fraction du département de l'Ardèche est caractérisée en premier lieu par sa teinte méditerranéenne atténuée, notamment à l'approche des limites Nord, par les influences septentrionales.

Le second facteur structurant n'est autre que la géologie. Le bassin est riche en roches métamorphiques et cristallines formées lors des remontées de magmas au début de l'ère secondaire. A l'Ere tertiaire, sous l'influence d'une très forte activité volcanique, des coulées de basaltes vont se répandre sur la partie occidentale de la zone et notamment au niveau des bassins de la Rimande, de l'Eysse et de la Saliouse (hors du site). Ces formations volcaniques restent très minoritaires à l'échelle d'un bassin largement dominé par les terrains cristallins et métamorphiques. Le site est un secteur de transition climatique, qui fait l'originalité et la diversité des habitats naturels du bassin versant. Au regard de la forte hétérogénéité du site d'étude, sont distinguées au sein de cette entité 3 unités paysagères distinctes : les Boutières, la moyenne vallée de l'Eyrieux avec ses plateaux et ses pentes et la basse vallée de l'Eyrieux ou plaine alluvionnaire. A l'interface de ces paysages, sur les pieds des versants se retrouvent de nombreux vallons humides s'échappant petit à petit vers la plaine. Si l'influence de l'Homme se fait nettement ressentir, elle façonne aussi ce paysage et ne semble pas (pour l'heure) perturber outre mesure les équilibres spontanés. Afin d'assurer le maintien voire la restauration des habitats et espèces de ce site, il convient de concilier davantage utilisation du territoire et milieu naturel. Ainsi, la réouverture et l'entretien de milieux prairiaux par une activité pastorale adaptée apparaît très pertinente d'un point de vue social, économique et écologique. De même, une meilleure connaissance et gestion de l'eau permettraient d'améliorer la qualité d'habitats pour de nombreuses espèces (poissons, invertébrés et mammifères semi-aquatiques). Les populations d'écrevisses à pieds blanc nécessitent une attention particulière par rapport aux risques liés aux espèces invasives. La mise en place d'îlots de vieillissement contribuerait à diversifier les milieux forestiers, assez homogènes à ce jour du fait de l'exploitation récente sur la quasi-totalité des montagnes. Ces différents points ont le même objectif : préserver la richesse biologique locale en prenant en compte les enjeux écologiques et en développant une économie locale adaptée et respectueuse de ces enjeux écologiques.

Les nombreux corridors (axes de déplacement) terrestres et aquatiques font du site FR8201658 « Vallées de l'Eyrieux et de ses affluents » un véritable relai en Ardèche : l'Eyrieux et ses affluents possèdent de nombreuses zones de remous et de tourbillons (affouillements) favorisant certaines espèces aquatiques ; le long de la rivière, le dépôt de sable a rendu possible le boisement en forêt de bois blanc et les gorges exposent leurs falaises riches en espèces de reptiles. L'Eyrieux dans sa vallée alluviale est un cours d'eau à connotation naturelle, qui ne comprend pas de digue, de canalisation ou d'épis récents. Son espace de bon fonctionnement ou de divagation pendant les événements de crue n'est pas contraint par les ouvrages (seuils notamment), qui sont quasi-transparents lors de la montée des eaux. A noter que le maintien de cet espace de bon fonctionnement génère une diversité de milieux et d'espèces. La vallée de l'Eyrieux et ses contreforts affichent une dominance des végétations liées aux sols siliceux mais également de manière plus ponctuelle aux substrats basaltiques (massif de Chirouse par exemple). Bien que relativement homogène sur le plan géologique, l'étagement des végétations est particulièrement marqué, allant des basses plaines de la vallée du Rhône (mésos- et supra-méditerranéen) jusqu'aux plateaux ardéchois (montagnard inférieur). De même on constatera une forte variation des agencements écologiques : peuplements aquatiques, rivulaires et rocheux. Il en découle une forte diversité de formations végétales.

Les Boutières, représentées par des sommets doux qui s'amenuisent vers l'Est en crêtes rocheuses déchiquetées, offrent un paysage très minéral. C'est le pays des pentes, résultant de l'action des cours d'eau sur le socle cristallin. Des serres (crêtes) plus ou moins larges compartimentent les vallées, les espaces alluviaux de fond de vallée sont étroits. Le territoire est occupé majoritairement par des milieux forestiers. Cela s'explique notamment du fait de l'abandon de l'agropastoralisme et de l'entretien des terrasses, qui ont induit la recolonisation de ces espaces par la végétation arbustive (landes à genêts, landes sèches européennes). Sur

certaines secteurs des Boutières, l'activité pastorale subsiste cependant, permettant le maintien de milieux ouverts, les sommets des serres sont encore bien pâturés et des pelouses remarquables y sont représentées. Les Boutières, par cette mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts, accueille une faune patrimoniale telle que le Bruant ortolan, le Lézard ocellé, le Lézard catalan, la Laineuse du prunellier, des papillons en forte régression sur le territoire national comme le Mercure ou l'Hermitte qui semblent encore se maintenir localement. L'Azuré du Serpolet est connu de plusieurs stations où l'Origan, sa plante hôte, et *Myrmica sabuletti*, sa fourmi hôte, ont des populations suffisantes pour son développement. L'un des lépidoptères les plus emblématiques du site pourrait être l'Azuré des Orpins. La moitié des habitats naturels présents sur le site sont inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats, soit 20 habitats représentant 47 % de la superficie du site. Le site est remarquable par sa diversité faunistique. Tous les groupes sont représentés : de nombreux gîtes favorables aux chauves-souris (vieux arbres et bâtis) accueillent des colonies de Petit Rhinolophe, Murins de grande taille et de Pipistrelles. L'ensemble des cours d'eau permanents du site sont favorables à la Loutre d'Europe, au Castor mais également à de nombreux invertébrés (Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure, Ecrevisse à pattes blanches), poissons (Barbeau méridional, Blageon, Toxostome, Bouvière), amphibiens (Sonneur à ventre jaune, Grenouille rousse, Grenouille agile, Alyte accoucheur) et reptiles (Couleuvre vipérine). Le territoire est un lieu de transition bioclimatique par l'ouverture et l'orientation Est/Ouest de la vallée de l'Eyrieux sur le couloir rhodanien qui permet d'adjoindre au climat dominant continental des irradiations méridionales, notamment dans le secteur de la basse vallée de l'Eyrieux. La basse vallée de l'Eyrieux est en ce sens représentatif d'un secteur de transition climatique entre le climat méditerranéen et un climat plus tempéré. Ces discontinuités climatiques se retrouvent au sein des assemblages d'écosystèmes qui forment des mélanges originaux d'espèces rattachées à des secteurs biogéographiques différents. De nombreuses espèces méditerranéennes trouvent là leur limite Nord d'aire de répartition. C'est le cas par exemple de la Cordulie splendide et du Ciste de pouzol.

**Vulnérabilité :** Le corridor constitué par la ripisylve doit être maintenu ou par endroit recréé. Les cours d'eau nécessitent une amélioration de la qualité de l'eau. Les poissons migrateurs doivent pouvoir circuler librement car l'Eyrieux est le siège de nombreuses frayères potentielles pour les aloses et les lamproies. Les landes, les prairies et pelouses doivent être maintenues en gardant le milieu ouvert par des pratiques adaptées.

## 2.4 HABITATS NATURELS COMMUNAUTAIRES

22 habitats naturels sont recensés au sein de ce site Natura 2000. Ils sont présentés dans le Tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : Habitats naturels présents au sein du site Natura 2000 "Vallée de l'Eyrieux et de ses affluents" (@ www.vallee-eyrieux-et-affluents.n2000.fr)

Nom de l'habitat	Code Natura 2000	Principales caractéristiques	Etat de l'habitat au sein du site
<b>Lacs eutroques naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition</b>	3150	Communauté correspondant aux lacs, étangs, mares mais aussi canaux des marais colonisés par des macrophytes enracinés et/ou non enracinés avec ou sans feuilles flottantes. La variation des communautés dépend du courant, de l'éclairement, du degré de trophie, du pH, de la profondeur des eaux, de la granulométrie et de la nature des sédiments.	Les communautés à <i>Najas marina</i> occupent une petite surface à la confluence de l'Eyrieux avec le Rhône. Les groupements à Lentilles d'eau se retrouvent quant à eux sur les rebords de l'Eyrieux là où le courant est moins fort ou dans certaines îlônes. Ces derniers se déploient également dans les différents plans d'eau artificiels (bassins, réservoirs agricoles...), bien que l'habitat d'intérêt communautaire corresponde seulement aux milieux naturels
<b>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion</b>	3260	Végétations aquatiques des eaux plus ou moins courantes dominées par des végétaux supérieurs tels que des Renoncules aquatiques, des Potamots et des Callitriches, associés selon les groupements à des bryophytes (Fontinales), des Characées et parfois des algues filamenteuses. De nombreuses déclinaisons ont été identifiées à l'échelle nationale comportant une forte diversité phytosociologique. Celles-ci sont classées en fonction de la géologie, de la pente, de la distance des sources et du régime hydrologique, ces critères répondant notamment au niveau de trophie des eaux.	Les herbiers occupent des petites surfaces sur le cours de l'Eyrieux là où le courant y est ralenti soit au niveau de sa confluence avec le Rhône ou au niveau de la retenue d'eau du Cheylard. Les peuplements à Fontinales sont nettement plus abondants et se retrouvent sur la plupart des affluents de l'Eyrieux mais de façon ponctuelle.
<b>Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba</b>	3280	Fourrés humides et végétations herbacées des grands cours d'eau des régions méditerranéennes. Ces végétations s'observent sur les grèves sablo-graveleuses humides et meubles du lit mineur. Elles se situent entre la végétation aquatique et les forêts riveraines à bois durs. Leur maintien est assuré par les crues périodiques qu'elles subissent à chaque crue au vu de leur position au plus près du cours d'eau. Elles prennent la forme de fourré dense à Saule pourpre de 2-4 mètre de hauteur assez monospécifique ou de friche à annuelle. La strate herbacée est immergée à chaque crue et se compose d'espèces hygrophiles de type Renouée, Rumex, Prêle...	L'habitat est présent le long de la basse vallée de l'Eyrieux et certains de ses affluents à la faveur des grèves sablo graveleuses et des irradiations méridionales.
<b>Landes sèches européennes</b>	4030	Les milieux landicoles sont des végétations pour la plupart secondaires et d'origines anthropiques qui tiennent essentiellement aux stress agropastoraux et sylvicoles. Ils sont composés de végétations ligneuses basses (inférieures à 2 m) entrecoupées d'une strate herbacée. La strate arbustive est représentée avant tout par des chaméphytes et nanérophytes de la famille des Ericacées et Fabacées. Les feuillages sempervirents et sclérophylles y sont souvent réduits, révélant des adaptations morphologiques et physiologiques de ces espèces aux conditions édaphiques sévères (sols acides, oligotrophes et secs). La strate herbacée y est représentée par des pelouses pionnières à annuelles, des pelouses acidiphiles vivaces ou bien des ourlets ou pré-manteaux acidiphiles. Ces derniers révélant des processus de fermeture de la lande. L'habitat générique correspond aux landes atlantiques et continentales largement distribuées en France mais dont le développement est surtout important dans l'Ouest, le Sud-Ouest et les montagnes.	Les landes supra-méditerranéennes se retrouvent sur la rive gauche de la basse vallée de l'Eyrieux ainsi que sur certains de ses affluents : la Dunière et le Doulet. Les groupements à <i>Cytisus oromediterraneus</i> et <i>Erica cinerea</i> se retrouvent à l'échelle collinéenne sporadiquement dans la moyenne vallée de l'Eyrieux. Les landes montagnardes se répartissent sur les plus hauts sommets des Boutières et notamment sur la commune d'Ajoux.

Nom de l'habitat	Code Natura 2000	Principales caractéristiques	Etat de l'habitat au sein du site
<b>Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (<i>Berberidion p.p.</i>)</b>	5110	Formation arbustive xero-thermophile collinéennes et montagnardes dominées par le Buis. Ces assemblages sont très fréquents dans les régions supra-méditerranéennes jusqu'en Bourgogne-Franche-Comté et peuvent remonter jusqu'en Charente Maritime (au Nord de ces régions le Buis ne se retrouve qu'en population disjointes). Seuls sont pris en compte dans la directive les fourrés à Buis à caractère plus ou moins stable. Cette stabilité est liée à des conditions de vie drastiques (topographie, pédologie, sécheresse) qui limite l'évolution des peuplements vers des formations végétales forestières. En effet, ces fourrés s'expriment en situation topographique accidentées soit au niveau des corniches et vives rocheuses, soit en fortes pentes rocheuses. Les sols y sont très peu développés et limités à quelques éléments fins ou à l'accumulation de matière organique dans les fentes des rochers. En outre, ces formations se retrouvent souvent sur les versants d'adrets inculquant une certaine sécheresse aux communautés. L'essentiel des stations se retrouvent sur des substrats calcaires mais elles se retrouvent aussi sur des altérites siliceuses.	L'habitat est présent ponctuellement sur les pitons rocheux des versants de la vallée de l'Eyrieux et certains de ses affluents (Dunière, Glueyre, l'Orsanne...). Il occupe la plupart du temps de faibles surfaces.
<b>Formations montagnardes à Genêt purgatif</b>	5120	Les landes à Genêt purgatif se présentent toujours comme des formations physionomiquement semblables, par suite de la prédominance de cette espèce. En raison de l'amplitude altitudinale de son aire de distribution, l'espèce existe dans les étages collinéens de type supra-méditerranéen et atlantique, montagnard, subalpin. Seuls sont concernés les habitats du montagnard et du subalpin sous influences méridionales ou atlantiques. Le Genêt purgatif est un nanophanérophyte héliophile qui se rencontre très rarement sous le couvert d'une essence forestière (Pins exceptés). Il recherche les roches siliceuses mais s'observe aussi sur des altérites riches (issues de basalte). Il possède un fort pouvoir de concurrence par ses aptitudes à supporter de longues périodes de sécheresse et par ses facultés à endurer des froids intenses. L'espèce n'est pas broutée par les troupeaux et possède une grande facilité de régénération après incendie, d'où l'existence de formations souvent stables. Redoutant le couvert à l'étage montagnard du Massif central, il y est cantonné surtout sur les sols squelettiques ensoleillés. Il peut y acquérir un bon développement sur sols profonds mais il y est concurrencé par les régénérations ligneuses. Dans cette région, seules les stations primaires sont concernées.	Cet habitat est assez bien représenté sur les plus hauts reliefs du site. Sa superficie dépasse les 1280 hectares et représente 6,36 % de la totalité du site Natura 2000. On le retrouve dans les anciennes pâtures abandonnées où les genêts recolonise les milieux.
<b>Pelouses calcaires de sables xériques *</b>	6120	Système pelousaire des sables siliceux enrichis en calcaire se déployant sur des lithosols, généralement en contexte alluvial. Ces milieux sont maintenus ouverts par l'hydrodynamisme des fleuves et l'action importante des lapins. Les cortèges floristiques se présentent sous la forme de pelouses rases à mi-rases écorchées avec un recouvrement herbacé faible à moyen, mais très souvent doublé d'un tapis bryolichénique dense contribuant à la fermeture progressive du tapis végétal. La structure biologique est très variable selon les phases dynamiques avec une forte présence des thérophytes et une participation non négligeable des géophytes et chaméphytes.	Ces pelouses occupent les grèves stabilisées à sables grossiers de la Basse Vallée de l'Eyrieux. On ne les retrouve que sur 4 grands bancs d'alluvions récentes sur la commune de Saint Fortunat sur Eyrieux au lieu-dit Blanchons et Coubounas, bien que ces stations aient pu disparaître suite au passage de violentes crues.

Nom de l'habitat	Code Natura 2000	Principales caractéristiques	Etat de l'habitat au sein du site
<b>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embaumissement sur calcaires (Festuco-Brometalia) *</b>	6210	Végétation correspondant aux pelouses calcicoles sèches et chaudes des régions océaniques et subméditerranéennes du Brometalia erecti. Elles se présentent généralement sous forme de pelouses rases à hautes de structure variable en fonction des conditions de sécheresse et de pâturage. Elles peuvent ainsi présenter des formes très écorchées dans les situations très thermophiles et sur des sols peu évolués et à l'inverse former des ourlets très fermés sur les anciens parcours. Elles sont dominées en général par des hémicryptophytes accompagnées par quelques géophytes. Les thérophytes se retrouvent sur les faciès pionniers de l'habitat tandis que les chaméphytes révèlent des stades de recolonisation après abandon pastoral. En outre, cet habitat est susceptible d'accueillir une grande diversité d'orchidées.	Les pelouses vivaces du Mesobomion erecti et du Koelerio macranthae-Phleion phleoidis sont encore assez bien représentées sur l'ensemble du site d'étude. On les retrouve notamment sur les versants au niveau des anciens parcours. Elles prennent alors la forme de pelouses vivaces denses à Peucedan persil-de-montagne et Fétuque d'Auvergne. En situation primaire (lithosols) ou au sein de parcours intensément pâturés sur les sommets des Boutières ces groupements sont remplacés par des pelouses vivaces pionnières à Plantain holosté et Fétuque d'Auvergne. Certaines associations plus spécifiques sont toutefois très localisées, ainsi les pelouses vivaces thermophiles du collinéen inférieur à Fétuque de Léman et Phéole de Boehmer et les pelouses pionnières à Achillée tomenteuse et Fétuque.
<b>Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*</b>	6230	Végétations des étages planitiaires à subalpins, atlantiques ou subatlantiques du Nord et du centre de l'Europe, ainsi que de l'Ouest de la péninsule ibérique. Elles correspondent à des prairies vivaces sèches à mésophiles inféodées aux sols siliceux. Ces formations présentent de nombreuses variations mais elles sont presque toujours dominées par le Nard raide, d'où leur nom de nardaies. Ces pelouses sont gérées par un pâturage extensif, qui peut être quelquefois couplé à une fauche. Elles se maintiennent sur des sols pauvres en éléments nutritifs (non fertilisés).	Uniquement en limite de site, aux plus hautes altitudes (étage montagnard). Aux environs de la Baraque, sur la commune de Saint-Julien-du-Gua et en limite de périmètre sur la commune d'Ajoux.
<b>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</b>	6410	Habitat regroupant des végétations herbacées développées aux étages planitiaires collinéen à montagnard des régions atlantiques et continentales sur sol tourbeux para-tourbeux, oligotrophes à mésotrophes. C'est le critère trophique qui les différencie des prairies humides. Deux types de prés humides maigres se distinguent ; l'Eu-molinion sur sols neutrobasiques et le Juncion acutiflori sur sols acides. C'est le deuxième type qui est représenté sur le site Natura 2000. Celui-ci est structuré par la Molinie bleue et/ou le Jonc à tépales aigus. La charge en eau des sols déterminés par la position topographique qu'occupent les bas marais permet de différencier plusieurs communautés végétales.	Cet habitat est faiblement représenté sur l'aire d'étude. On le retrouve dans sa forme collinéenne dans les fonds de vallons et en bord des ruisseaux du bassin versant de la Dunière (commune de Saint Michel de Chabrilanoux et Silhac) et sur des pentes suintantes et dépressions de versant de la commune de Saint-Pierreville. Les communautés montagnardes ne sont présentes que sur la commune de Saint Christol au lieu-dit les Vergnes.
<b>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</b>	6430	Cet habitat est constitué par un ensemble de communautés correspondant à des végétations de hautes herbes dominées soit par des espèces à belles floraisons soit par des espèces graminoides. Celles-ci colonisent les zones humides surfaciques (parcelles agricoles ou clairières forestières) ou des linéaires près des cours d'eau ou lisières forestières. Ces habitats ne supportent aucune exploitation régulière (fauche ou pâturage) auquel cas elles laissent place aux prairies humides ou bas marais.	Les mégaphorbiaies nitrophiles occupent les rebords des plans d'eau et canaux anthropiques disséminés ponctuellement dans les vallées. Les ourlets des lisières se retrouvent seulement au collinéen supérieur et à l'étage montagnard au niveau des massifs forestiers. Les communautés à Menthe suave et Scirpe des bois sont très faiblement représentées.

Nom de l'habitat	Code Natura 2000	Principales caractéristiques	Etat de l'habitat au sein du site
<b>Prairies maigres de fauche de basse altitude</b>	6510	Végétation correspondant aux prairies de fauches planitaires, collinéennes à sub-montagnardes largement répandues en France dans le domaine atlantique et continental mais moins fréquentes en méditerranée. Ces prairies sont des végétations herbacées installées dans un large spectre de conditions trophiques, depuis les situations eutrophes à caractères nitrophiles jusqu'aux situations méso-oligotrophes. Ainsi au niveau de la flore c'est l'abondance d'espèces prairiales et l'absence ou la faible présence d'espèces oligotrophes qui caractérisent ce type d'habitat herbacé. Leur aspect habituel de hautes prairies à biomasse élevée est presque toujours associé à la dominance d'hémicryptophytes graminéennes parmi lesquelles le Fromental, le Brome mou, la Gaudinie fragile jouent souvent un rôle important. Dans les situations trophiques les plus maigres le tapis végétal est généralement enrichi d'une diversité de dicotylédones à belles floraisons. On distingue en fonction du mode de gestion les prairies fauchées et pâturées, de manière générale seules les prairies fauchées ou faiblement pâturées sont visées par la Directive.	Les prairies du <i>Brachypodio rupestris-Centaureion nemoralis</i> et de l' <i>Arrhenatherion elatioris</i> sont encore assez bien représentées dans les fonds de vallée et versants de la vallée de l'Eyrieux et ses affluents. On les retrouve notamment concentrées dans le bassin versant de la Dunière (Saint Michel de Chabrilanoux, Saint Maurice en Chalencon) et de l'Arnas (Commune de Nonières) ; soient les affluents de la rive gauche de l'Eyrieux situés juste en limite avec le plateau de Vernoux au Nord.
<b>Prairies de fauche de montagne</b>	6520	Habitat désignant les prairies de fauche des étages montagnard et subalpin. Ces dernières se développent en condition mésophile ou mésohygrophile sur des sols plus ou moins profonds calcicoles ou acidoclines. Leur aspect habituel est sensiblement identique aux prairies de fauche de basse altitude. Elles se présentent sous la forme de hautes prairies à biomasse élevée dominées par des hémicryptophytes et des géophytes. Les dicotylédones donnent un aspect fleuri au fond floristique, elles sont représentées essentiellement la famille des Astéracées, Apiacées, Campanulacées, Fabacées, Renonculacées et les Gentianacées. Le maintien de la diversité floristique de ces prairies est dépendant du maintien des pratiques culturales et notamment de fauches régulières accompagnées ou non d'un pâturage printanier ou de regain et d'une fertilisation limitée.	Cet habitat est peu représenté sur le site Natura 2000. En effet peu de milieux se retrouvent dans le domaine montagnard sur l'ensemble de l'aire de la ZSC. Seuls quelques sommets des serres Boutiérots dépassent les 900 m d'altitude. Les seules prairies de fauche montagnardes ont ainsi pu être observées dans ces altitudes-là aux alentours du Champs de Mars sur la commune de Saint Julien du Gua.
<b>Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique</b>	8220	Végétation chasmophytique s'installant dans les fissures des rochers siliceux de l'étage collinéen à montagnard (400 et 1 500 m d'altitude). Le sol y est très réduit et limité à quelques éléments fins provenant de l'altération de la roche et de la matière organique issue des lichens, mousses et espèces végétales. La végétation est surtout localisée en exposition Sud et subit des sécheresses fortes en saison estivale.	L'habitat des communautés liées aux anfractuosités des falaises et affleurements rocheux sur fortes pentes se retrouve réparti sur l'ensemble du site et est très bien représenté. En revanche les communautés liées aux éboulis se développent seulement au niveau des sucs ou sommets des Boutières. Le cortège à Saxifrage de Prost est lui clairement localisé à quelques stations, notamment sur la Serre du bourg de Pranles.
<b>Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii</b>	8230	Pelouses pionnières des dalles siliceuses colonisant les affleurements naturels de roches à caractères acides plus ou moins marqués des régions montagnardes et collinéennes. Ces communautés occupent des sols squelettiques mais riches en matières organiques développées sur des roches mères variées (granites, gneiss, roches volcaniques...). Elles s'installent principalement sur dalles horizontales affleurantes et plus rarement au niveau des corniches. Elles apparaissent en situation primaire et sont associées à des fortes contraintes écologiques (sécheresses, faible ancrage...) ou à des perturbations érosives régulières. La physionomie est celle de végétation rases écorchées et peu recouvrantes constituées en majorité de chaméphytes crassulentes adaptées à la sécheresse et de diverses hémicryptophytes à feuillages réduit dont de nombreuses Caryophyllacées. La strate bryo-lychénique est souvent bien développée.	Cet habitat se retrouve sur les vires ou replats rocheux des pentes de falaises abruptes en expositions chaudes que l'on retrouve sporadiquement au sein des vallées du site Natura 2000. Les habitats les plus représentatifs se retrouvent toutefois plus régulièrement dans le secteur Sud de l'ENS des serres Boutiérots notamment sur les communes de Pranles et d'Ajoux. Elles occupent alors les altérites grossières issues des sucs volcaniques situés juste au-dessus, ou bien se retrouvent en complexe avec les pelouses pastorales acidiphiles.

Nom de l'habitat	Code Natura 2000	Principales caractéristiques	Etat de l'habitat au sein du site
<b>Grottes non exploitées par le tourisme</b>	8310	Le milieu souterrain naturel est principalement constitué par les cavités karstiques, comme les grottes et les gouffres, issues de la dissolution des formations calcaires par les eaux météoriques. Il y a lieu également de mentionner les cavités « fissurales », appelées diaclases, qui apparaissent par la fracturation des roches dures et cassantes, par exemple à proximité d'accidents topographiques importants, comme les falaises et les versants très pentus en montagne. D'autres formations rocheuses, comme les reliefs tabulaires typiques des conglomérats et des grès de la Côte du Buntsandstein, offrent également de nombreuses cavités et failles.	Deux grottes seulement sont recensées au sein du site. La présence de l'habitat est considérée comme non significative par le FSD du site.
<b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*</b>	91E0	Forêts collinéennes de l'Europe tempérée et boréale occupant le lit majeur des cours d'eau. On retrouve ces groupements dans des situations hydriques majoritaires, inondés périodiquement par les remontés de nappes d'eau souterraine ou en bordure des sources ou de suintements. L'habitat est généralement distingué en deux sous-ensembles : les forêts à bois tendre et les forêts à bois dur. La différence est liée généralement à la distance par rapport à la bordure du cours d'eau. Les forêts à bois dur se situant généralement sur des terrasses exhaussées des cours d'eau permettant la maturation des boisements contrairement aux forêts de bois tendres se situant au plus près de la lame d'eau et en subissant les aléas réguliers. Les types d'habitats y sont variés et liés aux facteurs stationnels : vitesse d'écoulement, intensité de l'engorgement, durée de stationnement des crues, granulométrie des alluvions, situation par rapport au profil en long du fleuve...	L'habitat est présent tout le long de la vallée de l'Eyrieux et sur certaines portions de ses affluents notamment l'Orsanne. Les autres groupements forestiers riverains des autres affluents sont représentés par l'alliance du <i>Fraxino excelsioris-Quercion roboris</i> .
<b>Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)</b>	9120	Hêtraies installées sur sols pauvres en éléments minéraux et acides se rencontrant majoritairement dans les régions atlantiques bien arrosées (Hauts de France, Bretagne, Normandie, Massif Central, Pyrénées). Elles occupent toutes les situations topographiques : plateaux, versants diversement exposés, dépressions..., sur des sols d'une grande hétérogénéité. L'habitat relève toutefois d'une grande variabilité en liaison avec son implantation géographique, son degré d'acidité et d'humidité du sol. Sa physionomie se présente sous la forme d'une strate arborescente dominée par le Hêtre accompagnée des Chênes sessiles et pédonculés ; les strates arbustives et herbacées y sont soit denses soit clairsemées.	L'habitat est présent sur les versants montagnards des Serres Boutiérots sur les communes d'Ajoux, Saint Julien du Gua, Saint-Genest Lachamp et Gluiras. Il a localement été relevé sur les communes de St Christol et les Nonières dans les points les plus hauts.
<b>Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i></b>	9160	Forêts et galeries se développant principalement sur des situations fraîches : terrasses alluviales périodiquement inondées, fonds de vallons, colluvions des bas de versant. Tout comme d'autres formations forestières, cet habitat est associé au développement d'un sol fertile, grâce à une décomposition active de la litière. L'habitat générique des Chênaies pédonculées est caractéristique des territoires périphériques au domaine atlantique, soumis à des influences climatiques de type continental. La présence de cet habitat sur le territoire de l'Eyrieux constitue l'extrémité méridionale de son irradiation vers le Sud portant sur les Vosges, les Alpes et le couloir rhodanien. En effet, la répartition de l'habitat générique est centrée sur le nord-est de la France (Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Ile-de-France, Picardie, Alsace, Lorraine, Ardennes et Bourgogne).	L'habitat est présent de manière disséminé sur tout le site, possédant un état de conservation variable. La végétation caractéristique est souvent minoritaire au sein des surfaces considérées. Néanmoins, des forêts typiques se retrouvent dans la partie nord du site (Saint-Julien-Labrousse, Les Nonières, Saint-Maurice-en-Chalencon), les parties ouest et sud (Saint-Genest-Lachamp, Saint-Etienne-de-Serres, Ajoux, Creysseilles), et la partie centrale (Saint-Michel de Chabrilanoux, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux).

Nom de l'habitat	Code Natura 2000	Principales caractéristiques	Etat de l'habitat au sein du site
<b>Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba</b>	92A0	Forêt riveraine du domaine biogéographique méditerranéen occupant les alluvions récentes du lit majeur et soumises à des crues régulières. On distingue généralement deux types de grands habitats : les forêts à bois tendre (saulaies, saulaies-peupleraies, peupleraies noires) et les forêts à bois durs. Les premières prospèrent sur les levées alluvionnaires des cours nourries régulièrement par des limons de crues et se situent généralement en bordure immédiate du cours d'eau. Les secondes occupent les terrasses les plus hautes en retrait de la lame d'eau. Cet habitat est aujourd'hui réduit à des peuplements de faibles étendus du fait des barrages et des aménagements divers.	L'habitat est présent localement sur les grèves des basses vallées de l'Eyrieux sur la commune de Saint Laurent du Pape et à la confluence avec le Rhône.
<b>Forêts de Castanea sativa</b>	9260	Peuplement arboré spontané dans certaines régions, il a été considérablement avantagé au cours de l'Histoire par l'Homme notamment dans les Cévennes, la Corse, les Pyrénées orientales et la Provence siliceuse. En Ardèche, la monoculture de la Châtaigne s'est développée au XVII <sup>ème</sup> siècle, mais l'arbre a été introduit dès l'époque Romaine en tant qu'élément nourricier. L'Apogée de la Châtaigne culmine entre le XVIII <sup>ème</sup> et le XIX <sup>ème</sup> siècle. Les parcelles cultivées comptaient alors de beaux individus de Châtaignier bien espacés entre eux ; la strate arbustive y était quasi inexistante afin de faciliter le travail de récolte. A la suite de l'exode rural et du développement de deux parasites, des châtaigneraies entières furent abandonnées. Ainsi aujourd'hui les châtaigneraies se présentent sous deux formes : une forme toujours cultivée et une forme de vergers abandonnés prenant l'aspect de taillis dense en mélange avec des résineux et/ou des feuillus. Seuls les bois et les plantations anciennes avec présence d'un sous-bois semi-naturel sont considérés comme d'intérêt communautaire. Cela concerne les boisements plantés ou subsponnés, soit la totalité des formations présentes sur le site.	Au niveau de l'ENS des serres Boutiérots la châtaigneraie s'étend sur de grandes superficies dans le site, en particulier en versant Nord dans le triangle formé par Saint-Pierreville, St-Julien-du-Gua et St-Etienne-de-Serre. Elle est limitée aux altitudes inférieures à 1000 m. Cet habitat est très répandu sur la quasi-totalité du site, mais demeurent assez rare dans la basse vallée de l'Eyrieux.
<b>Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia</b>	9340	Cet habitat correspond aux forêts dominées par le Chêne vert (yeuseraie), en taillis et plus rarement en futaie, qui se développent principalement sur des sols calcaires. De par sa large répartition, cet habitat peut être considéré comme très représentatif de la région méditerranéenne. Les espèces végétales caractéristiques de son sous-bois sont par exemple : le Laurier-tin, les Chèvrefeuilles, la Garance voyageuse, l'Arbousier, le Pistachier lentisque, le Myrte commun, le Fragon, la Salsepareille, le Buis, le Nerprun alaterne, le Térébinthe, etc...	Cet habitat couvre 1,36 hectare au sein du site Natura 2000 de la vallée de l'Eyrieux, soit moins de 0,01 % de sa superficie. Par conséquent, au même titre que les Grottes non exploitées par le tourisme la présence de cet habitat n'est pas considérée comme significative au sein du site, selon le FSD.

\* Habitat prioritaire

La part de ces formations naturelles au sein de la totalité du site est résumée sur la Figure 2 suivante et la cartographie de ses habitats est présentée sur la Figure 3.

<b>Classe d'habitat</b>	<b>Pourcentage de couverture</b>
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	3 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	0,3 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	22 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	8 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	7 %
N12 : Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	1 %
N16 : Forêts caducifoliées	51 %
N17 : Forêts de résineux	0,4 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	3 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	1 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	0,3 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	3 %

Figure 2 : Répartition des formations naturelles au sein du site Natura 2000 ([@www.inpn.mnhn.fr](http://www.inpn.mnhn.fr))

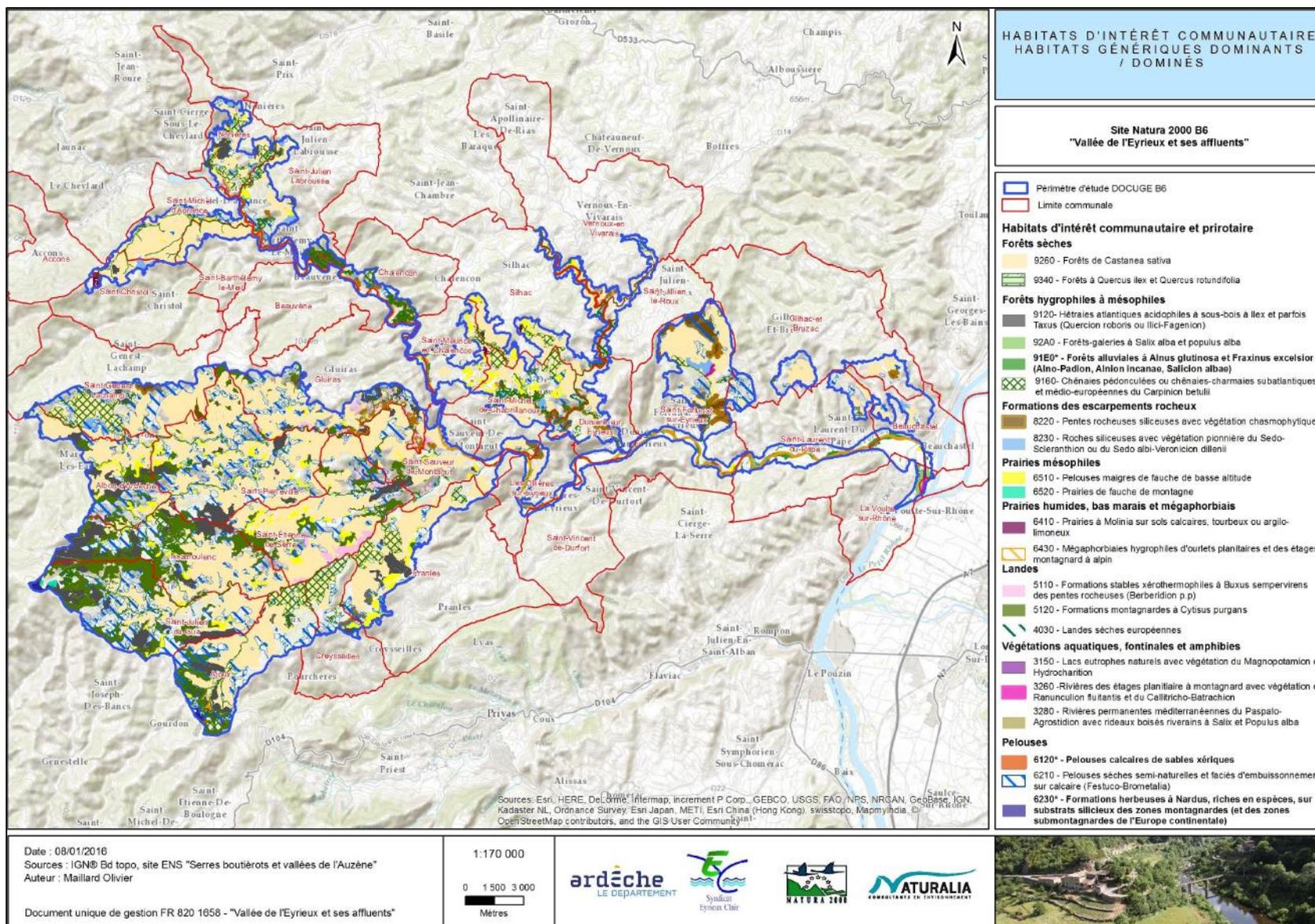


Figure 3 : Distribution des habitats d'intérêt communautaire du site Vallée de l'Eyrieux et ses affluents (© DOCOB)

## 2.5 ESPECES VEGETALES ET ANIMALES PRESENTES

Le [Formulaire de Données Standard](#) de site mentionne les espèces d'intérêt communautaire (= inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat Faune suivantes :

### **Invertébrés**

- ✓ Cordulie splendide (*Macromia splendens*) ;
- ✓ Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) ;
- ✓ Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) ;
- ✓ Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) ;
- ✓ Bombyx Evérie (*Eriogaster catax*) ;
- ✓ Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) ;
- ✓ Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) ;
- ✓ Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*).

### **Poissons**

- ✓ Barbeau méridionale (*Barbus meridionalis*) ;
- ✓ Bouvière (*Rhodeus amarus*) ;
- ✓ Blageon (*Telestes souffia*) ;
- ✓ Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*).

### **Amphibiens**

- ✓ Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*).

### **Mammifères (hors chiroptères)**

- ✓ Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) ;
- ✓ Castor d'Europe (*Castor fiber*).

### **Chiroptères**

- ✓ Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) ;
- ✓ Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) ;
- ✓ Petit Murin (*Myotis blythii*) ;
- ✓ Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) ;
- ✓ Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*).
- ✓ Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) ;
- ✓ Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*) ;
- ✓ Grand murin (*Myotis myotis*).

### 3 DESCRIPTION DU PROJET

#### 3.1 LOCALISATION DU PROJET

La microcentrale hydroélectrique (MCHE) sera située sur la rive gauche de la rivière Eyrieux, sur la commune de Saint-Maurice-en-Chalencon (07), au niveau du lieudit « La Roche ». Les coordonnées GPS (Réseau Géodésique Français 1993 – coordonnées géographiques) de l'établissement sont :

- ✓ Longitude : 04° 57' 17" E ;
- ✓ Latitude : 44° 84' 53" N.

L'emplacement de la MCHE est représenté sur la Figure 4, la Figure 5 et la Figure 6 :



Figure 4 : Localisation de la micro-centrale de la Roche dans le département de l'Ardèche.

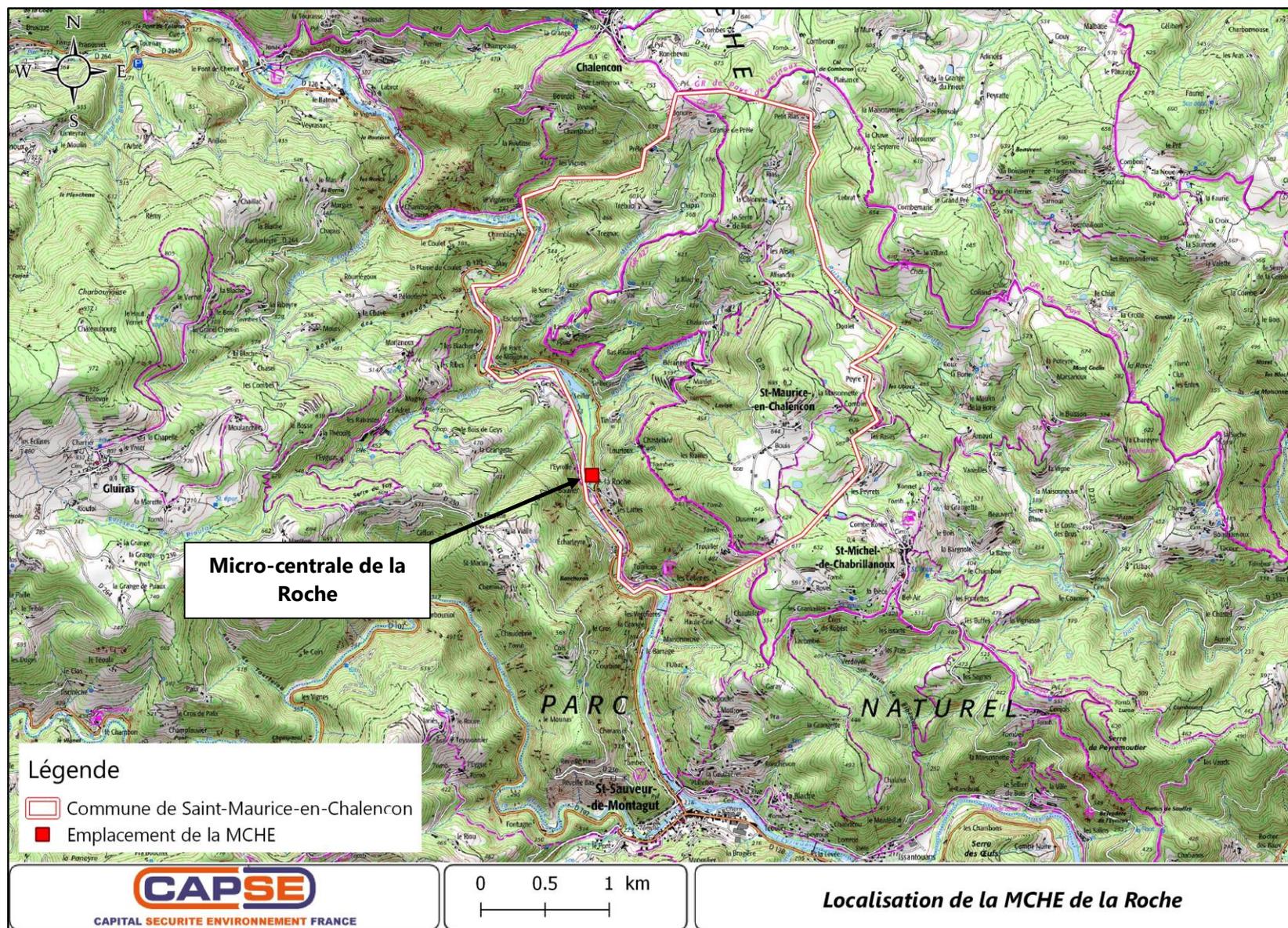


Figure 5 : Localisation de la MCH de la Roche sur la commune de Saint-Maurice-en-Chalencon

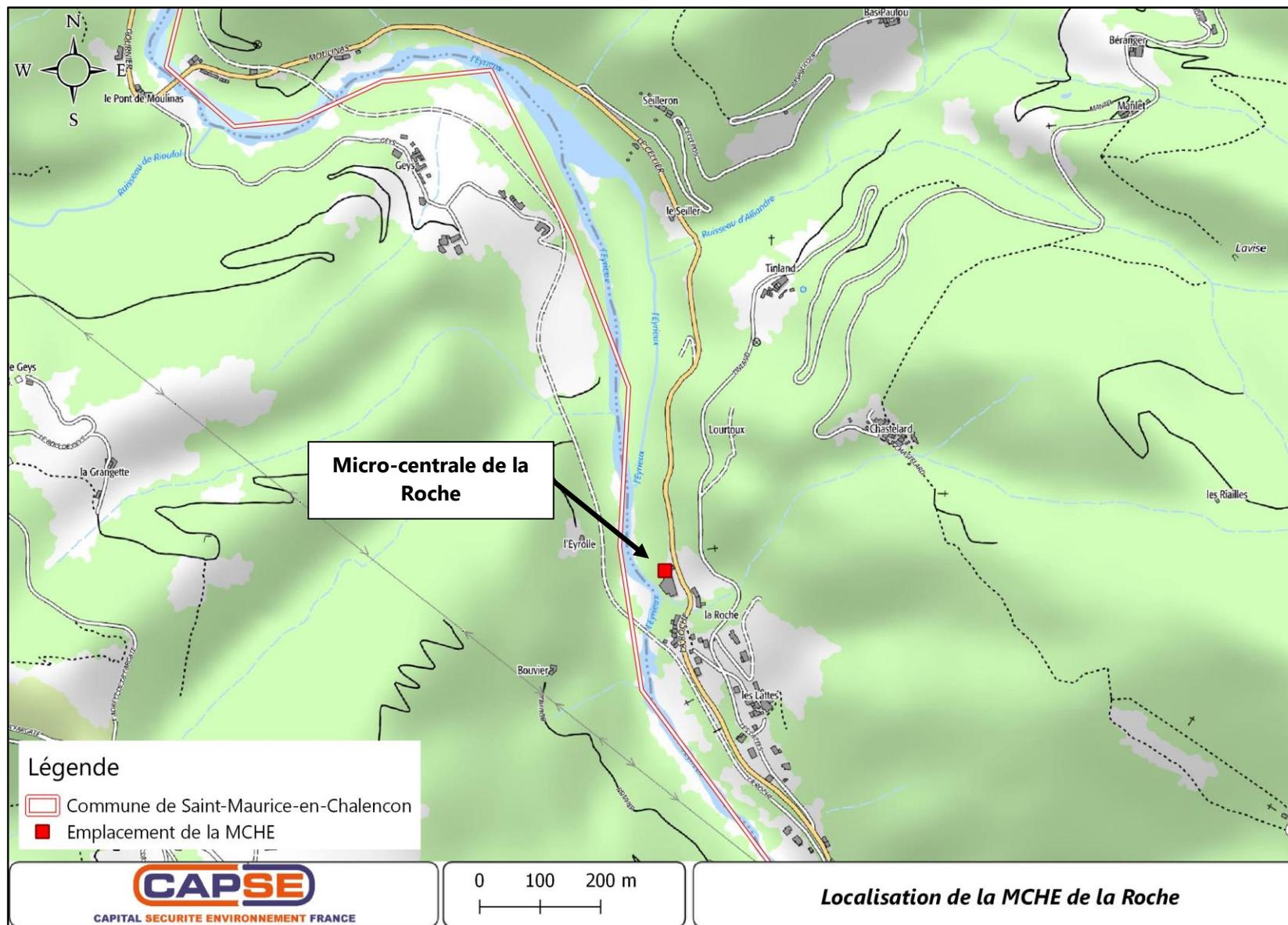


Figure 6 : Zoom sur la MCHÉ de la Roche

## 3.2 DESCRIPTION DE LA SITUATION ACTUELLE

La micro-centrale hydroélectrique (MCHE) est située sur la rive gauche de la rivière Eyrieux, sur la commune de Saint-Maurice-en-Chalencon (07190), au lieu-dit « la Roche ». Les coordonnées GPS (Réseau Géodésique Français 1993 – coordonnées géographiques) de l'établissement sont :

- ✓ Longitude : 04° 57' 17" E ;
- ✓ Latitude : 44° 84' 53" N.

Les eaux de la MCHE de la Roche étaient auparavant dérivées au moyen d'un barrage au PK 969,365 à la côte 240,00 NGF (vestiges retrouvés sur site), et étaient restituées à la rivière au PK 970,08 à la côte 227,99 NGF. Le barrage a été depuis par les crues au cours du temps, et la MCHE de la Roche n'est donc actuellement plus en fonctionnement.

Les eaux de la MCHE étaient donc dérivées au moyen du barrage de la MCHE de la Roche vers un canal de 645 mètres de longueur puis vers une conduite forcée de 55 m. Les eaux étaient ensuite restituées à la rivière en aval immédiat des installations. Le détail complet des installations de la MCHE de la Roche est disponible sur la Figure 7.

Enfin, comme énoncé précédemment, la MCHE de la Roche et ses ouvrages annexes sont situées sur la commune de Saint-Maurice-en-Chalencon. Parmi les parcelles sur lesquelles sont situées la MCHE et ses ouvrages annexes, toutes appartiennent à la société XXXXX.

La Figure 8 représente le plan cadastral des parcelles de terrains concernées par l'aménagement de la MCHE de la Roche. Les attestations des titres de propriétés sont disponibles en Annexe 3.

Afin de décrire précisément le projet de la MCHE et ses ouvrages annexes, des relevés topographiques ont été réalisés en mai et juin 2017. Les résultats des relevés topographiques ainsi que le profil en long de la section du cours d'eau concernée par l'aménagement sont présentés en Annexe 4.

La description complète des installations actuelles est présentée dans le volume 2 du dossier de demande d'autorisation : CAPSEFR\_R1\_1702\_2\_RevA\_Description.

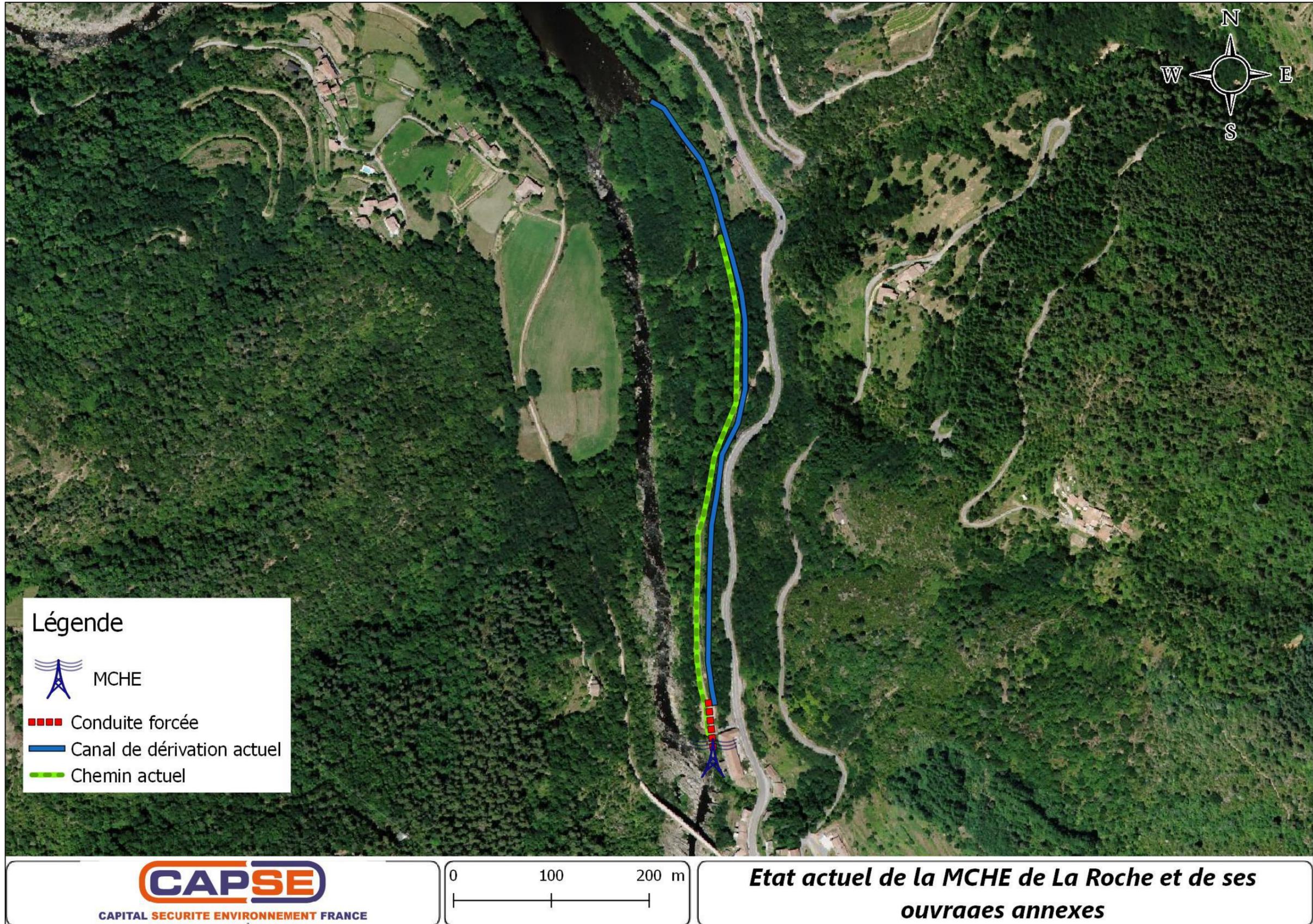


Figure 7 : MCHÉ de la Roche actuelle et ses ouvrages annexes

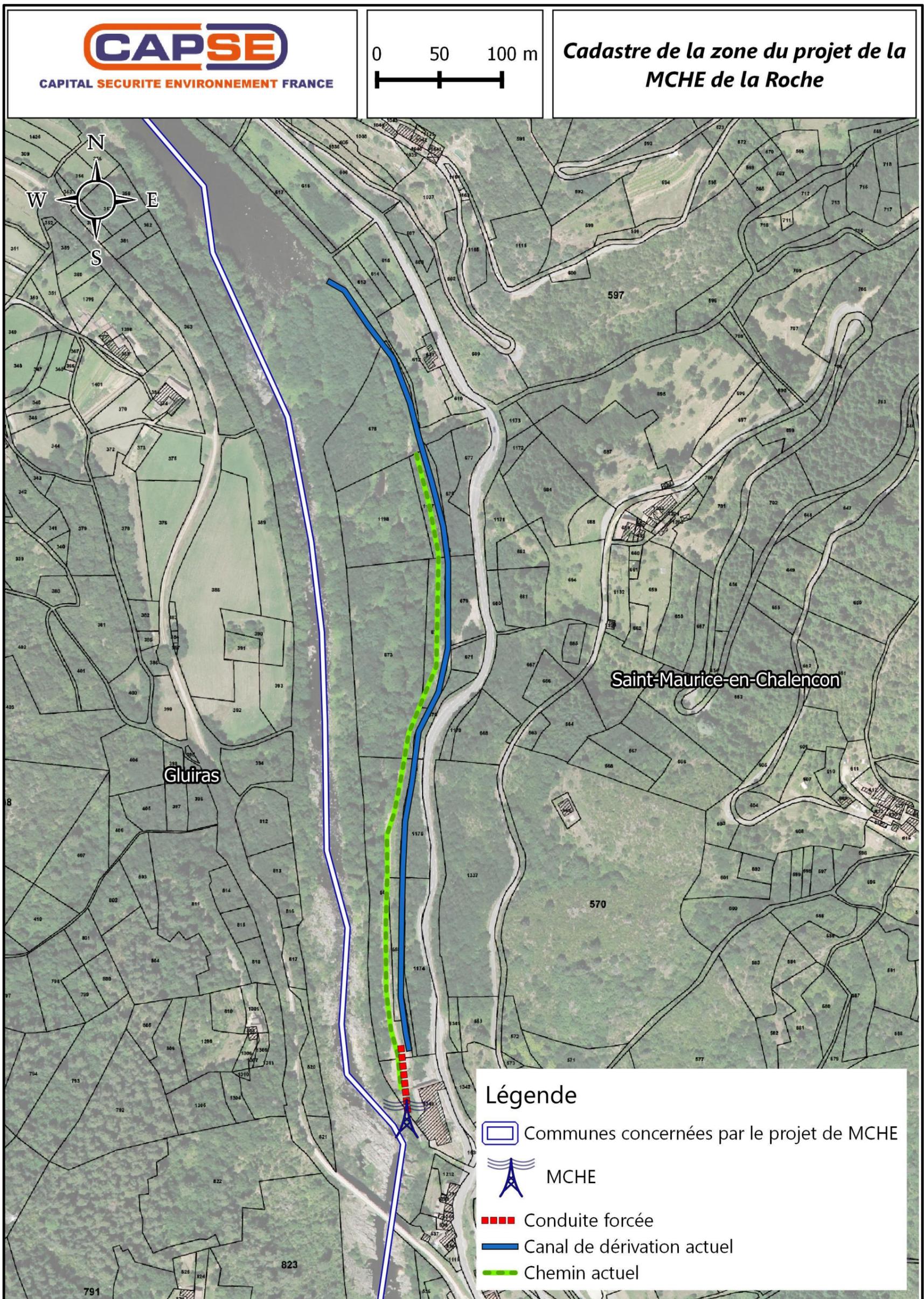


Figure 8 : Plan cadastral de la MCHÉ et de ses ouvrages annexes

### 3.3 MODIFICATIONS PREVUES

Dans le cadre du nouveau projet de la MCHE de la Roche, les eaux seront toujours prélevées au PK 969,365 à la côte 240,00 NGF, et seront toujours restituées à la rivière au PK 970,08 à la côte 227,99 NGF. Les modifications suivantes seront réalisées sur le site actuel de la MCHE :

- ✓ Réalisation d'un enrochement sur la moitié du lit de la rivière sur sa partie rive gauche afin de guider les eaux de l'Eyrieux vers les ouvrages de dérivation ;
- ✓ Inversement des emplacements du canal de dérivation et du chemin de halage présents sur le site ;
- ✓ Abandon du bâtiment actuel de la MCHE et construction d'un nouvel édifice en amont immédiat ;
- ✓ Mise en place d'une prise d'eau ichtyocompatible.

La description complète de ce nouveau projet est disponible sur la Figure 9.

Le nouveau projet de la MCHE et ses ouvrages annexes sera situé sur la commune de Saint-Maurice-en-Chalencon. Parmi les parcelles sur lesquelles sera située la MCHE et celles comprises dans la zone d'influence de la retenue, toutes appartiennent à la société XXX. Les attestations des titres de propriétés sont disponibles en Annexe 3. La Figure 10 représente le plan cadastral des parcelles de terrains concernées par le nouveau projet de la MCHE de la Roche.

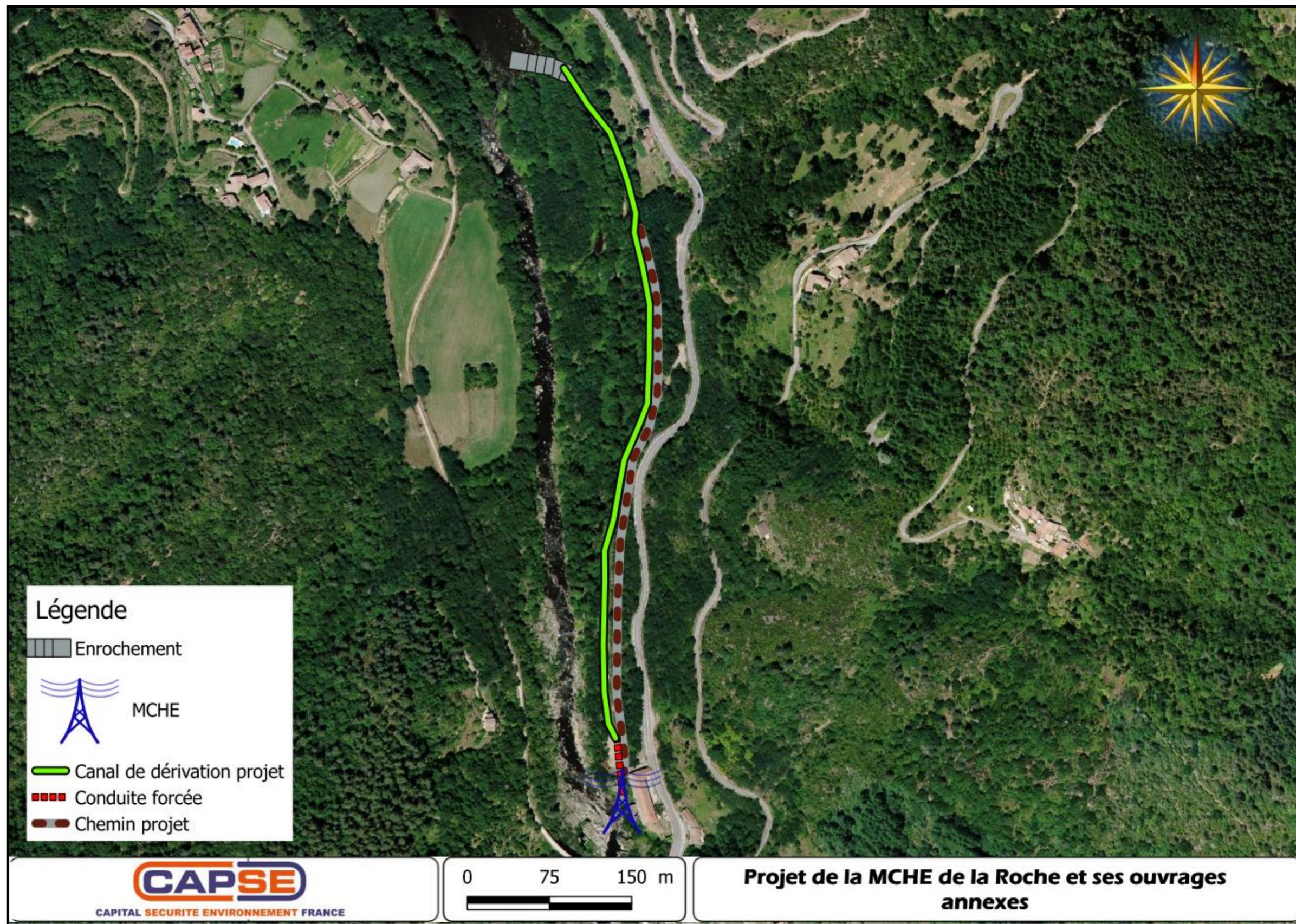


Figure 9 : Nouveau projet de la MCHÉ de la Roche

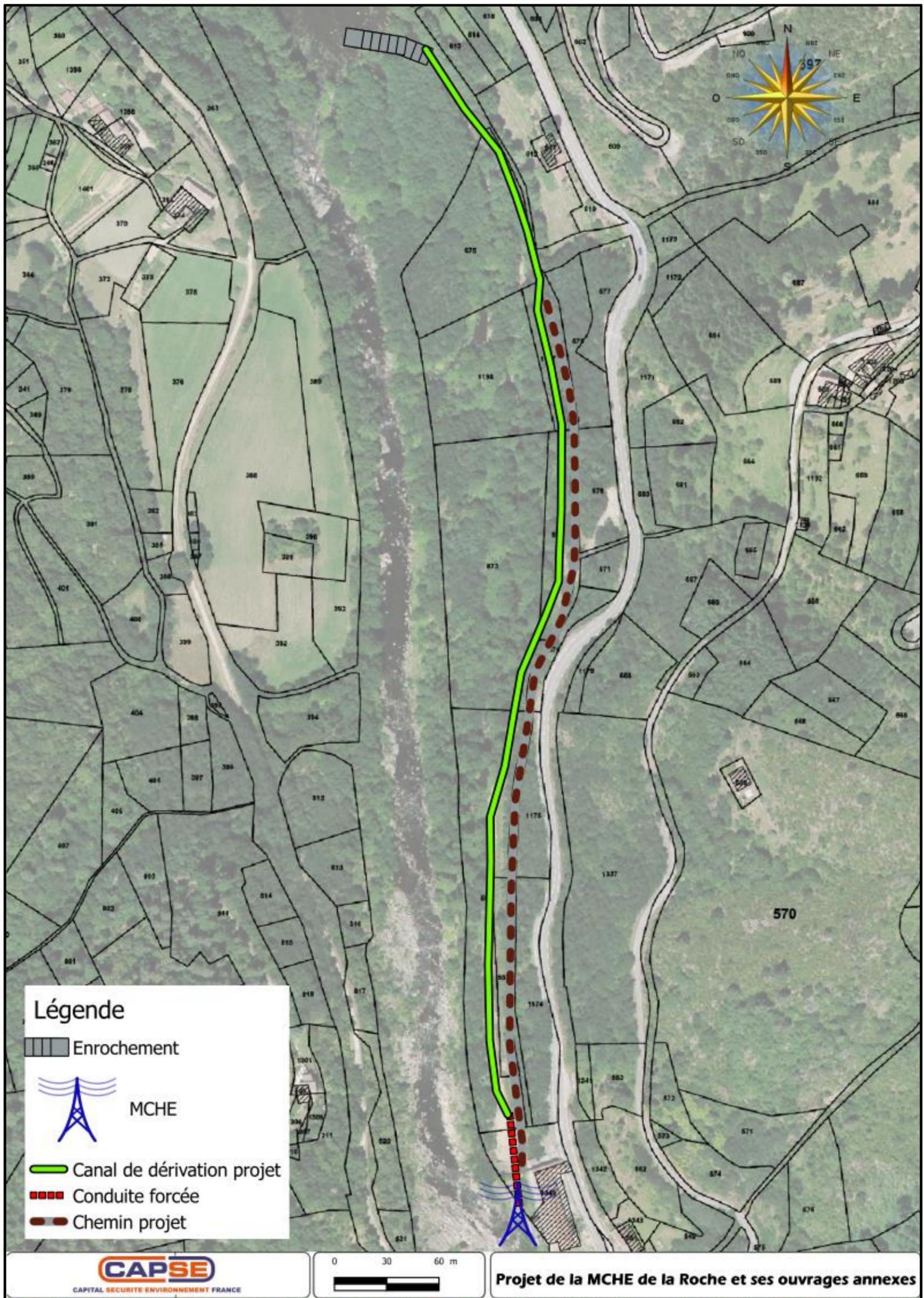


Figure 10 : Plan cadastral du nouveau projet de la MCHÉ de la Roche

## 4 EVALUATION DES IMPACTS

---

### 4.1 IMPACT DU PROJET SUR LES HABITATS ET LES ESPECES NATURA 2000

La MCHÉ de La Roche est située dans le périmètre du site NATURA 2000 « Vallée de l'Eyrieux et de ses affluents ». L'emprise du projet de la MCHÉ sur cette ZSC Natura 2000 est présentée en Figure 11.

Afin d'évaluer les impacts de la MCHÉ La Roche sur le site NATURA 2000, des inventaires faune/flore ont été réalisés sur la zone d'étude en juin 2017. Les inventaires floristiques ont été réalisés par Jordan GALLI, chargé d'études environnementales chez CAPSE France. Les inventaires faunistiques ont été réalisés par Monsieur Éric Gaillard, expert naturaliste.

Ces inventaires concernant la faune et la flore autour du lit de la rivière ont été complétés par des relevés hydrobiologiques au sein de la rivière Eyrieux afin de connaître les communautés de poissons et invertébrés qui y vivaient et afin de calculer les différents débits d'eau de la rivière.

La Figure 12 localise la zone prospectée par les experts naturalistes.

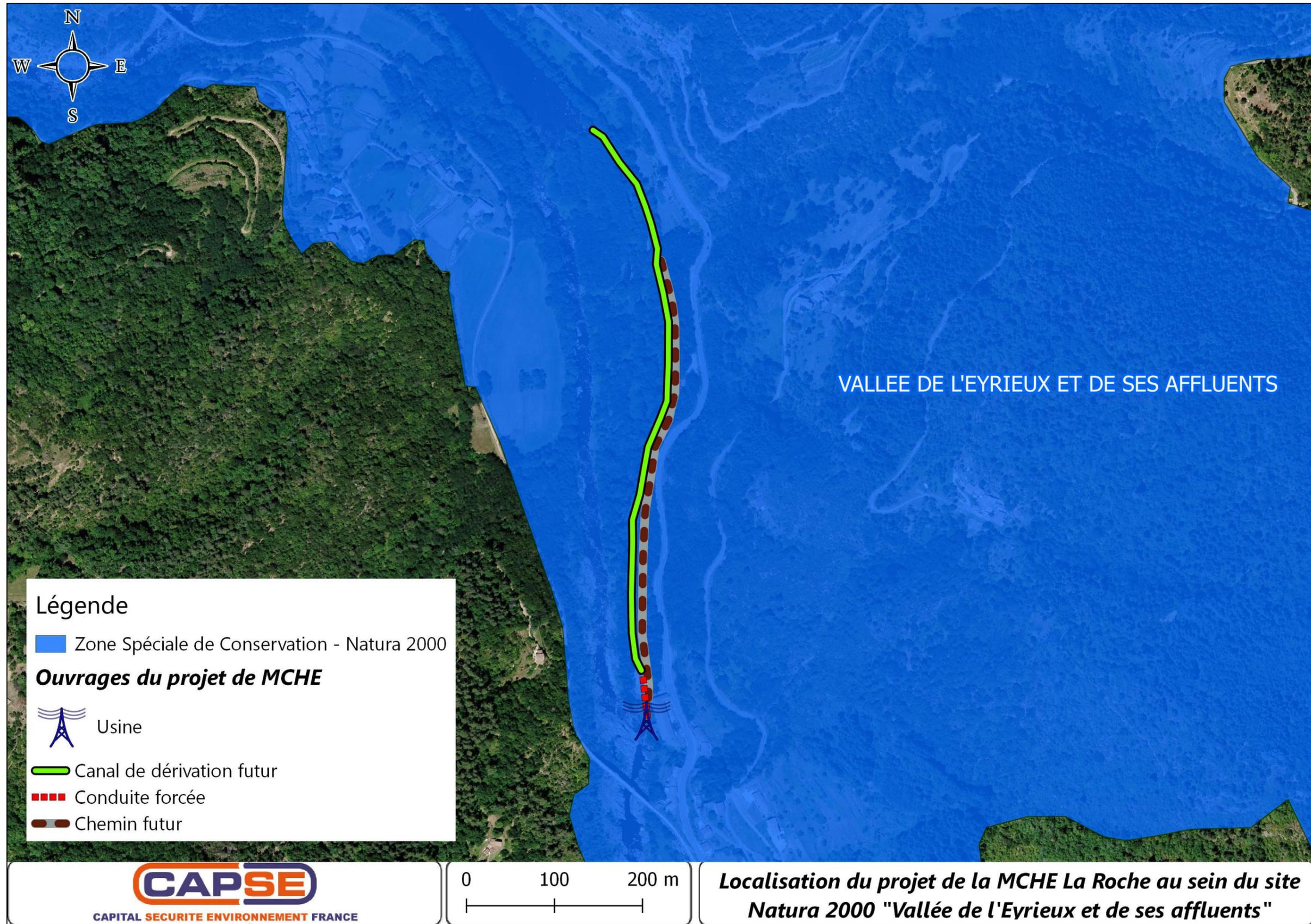


Figure 11 : Situation du projet vis à vis du site Natura 2000.

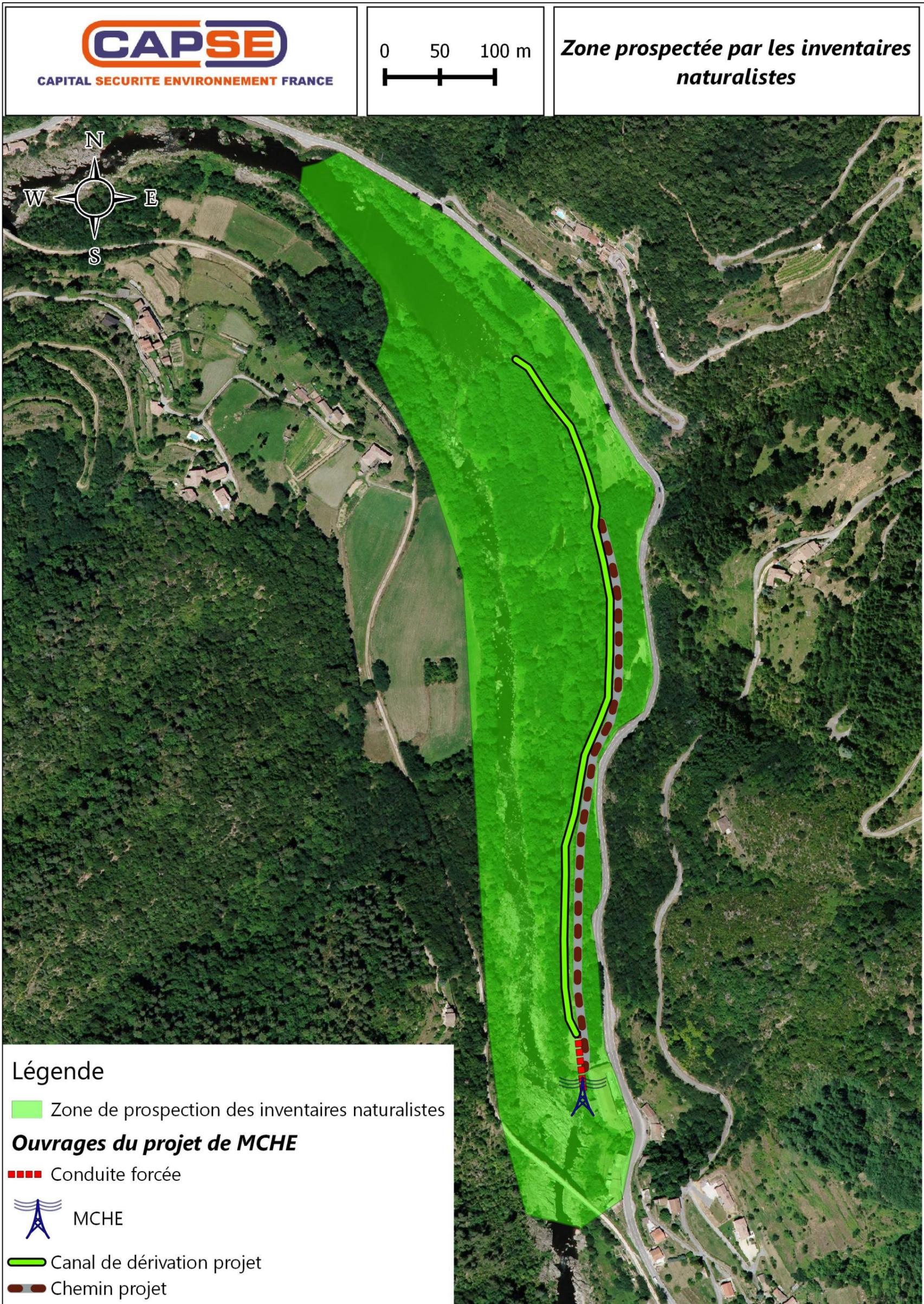


Figure 12 : Localisation de la zone de prospections naturalistes au niveau du projet.

### 4.1.1 Inventaires floristiques et habitats

L'inventaire de la flore a consisté à la réalisation de relevés floristiques sur la zone d'étude. Les relevés avaient pour objet de caractériser les périmètres et localisation des différentes formations végétales rencontrées. Dans le cadre de l'inventaire floristique, la méthode dite de « quadrillage » a été mise en place. Cette méthode consiste à quadriller la zone d'étude, puis à repérer la ou les formation(s) végétale(s) présente(s). Ensuite, chaque formation végétale identifiée est inventoriée. L'ensemble des espèces présentes dans la zone d'étude, quelles que soient leur taille et leur stade de développement, ont été identifiées.

Les listes complètes des espèces floristiques inventoriées sont disponibles en Annexe 9.

Au cours des inventaires floristiques, où aucune espèce végétale remarquable n'a été identifiée, plusieurs types d'habitats ont été caractérisés aux abords de la MCHÉ La Roche :

- ✓ La végétation rivulaire située en bordure de l'Eyrieux qui s'apparente à l'habitat naturel « Forêt alluviale à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* » (Figure 13). Cet habitat est de très loin le plus présent au sein de la zone d'étude. Il y est en mauvais état de conservation en raison de la très forte présence d'espèces envahissante arborées (Robinier faux acacia) ou herbacées (Renouée du Japon, Balsamine de Balfour, etc.) ;
- ✓ Quelques espaces de forêt mixte regroupant des arbres d'essences caducs et persistantes mais également d'essences tempérée et méditerranéenne. On retrouve ce milieu entre le canal existant et la route départementale en surplomb (Figure 14).
- ✓ De rares espaces ouverts de zones rudérales (abords du bâtiment de la centrale + chemin existant) ou de jardin de particulier (à proximité de l'entrée du canal de dérivation, en rive gauche) (Figure 15) ;
- ✓ Un espace de falaise assimilable à l'habitat « Formations stables xérothermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses» ;
- ✓ La rivière Eyrieux elle-même qui au sein de la zone d'étude est assimilable à l'habitat « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion » (Figure 16).
- ✓ Des bancs de graviers et de galets avec et sans végétation, retrouvés au niveau de l'ancienne retenue d'eau (Figure 17).

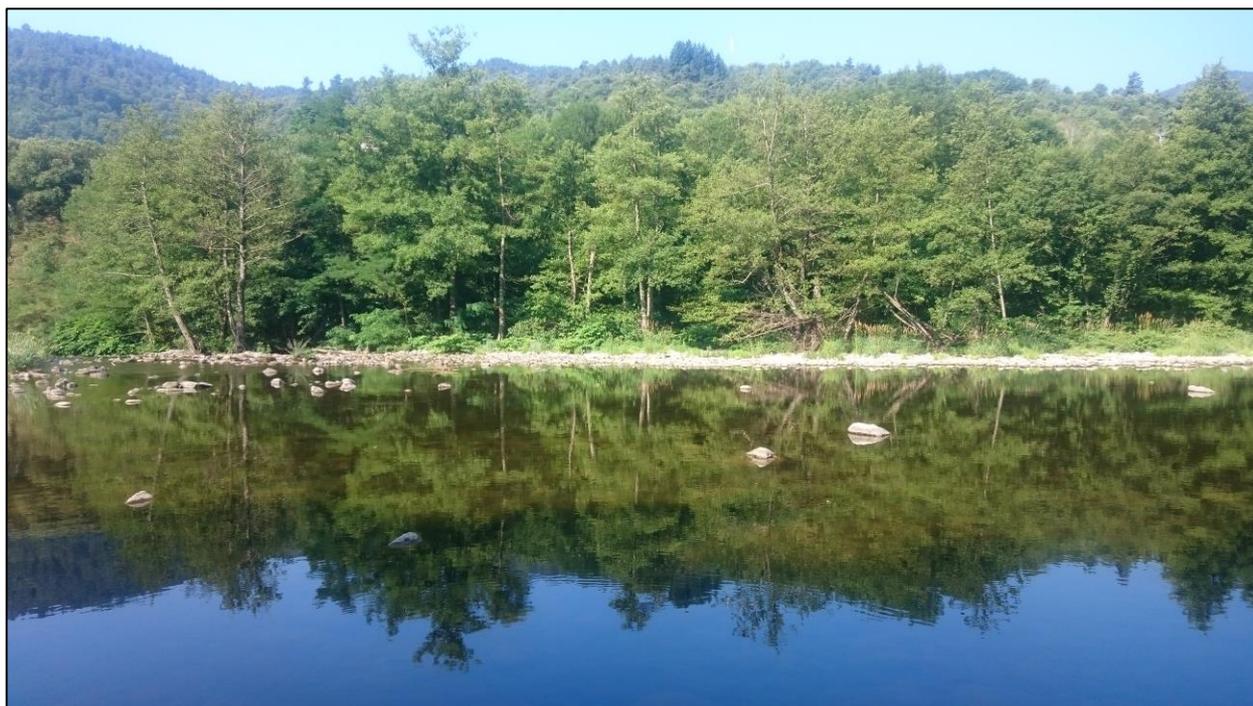


Figure 13 : Ripisylve de l'Eyrieux en rive droite au niveau de l'ancienne retenue d'eau en amont de la zone d'étude  
(©CAPSE France 2017).

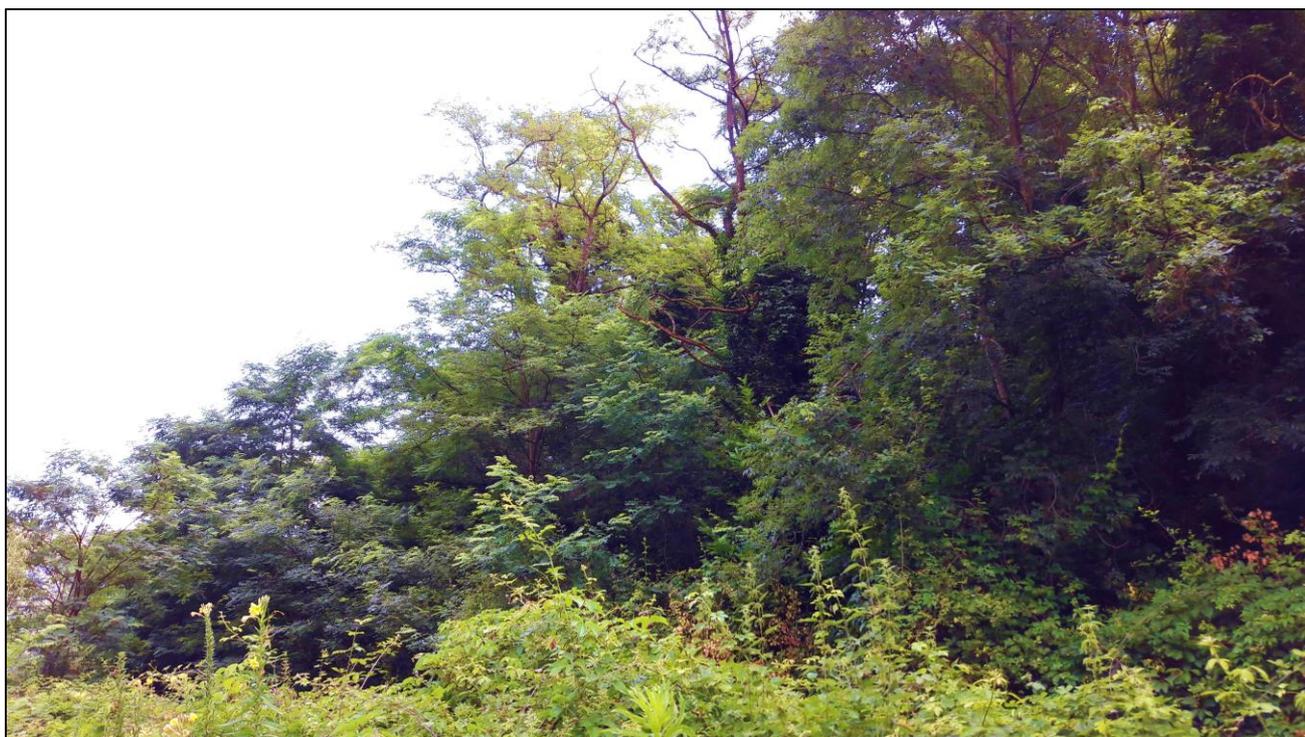


Figure 14 : Forêt mixte présente entre le canal de dérivation existant et la route départementale, vue depuis le chemin  
actuel (©CAPSE France 2017).



Figure 15 : Zone rudérale au pied du bâtiment de la MCHÉ (© CAPSE France 2017)

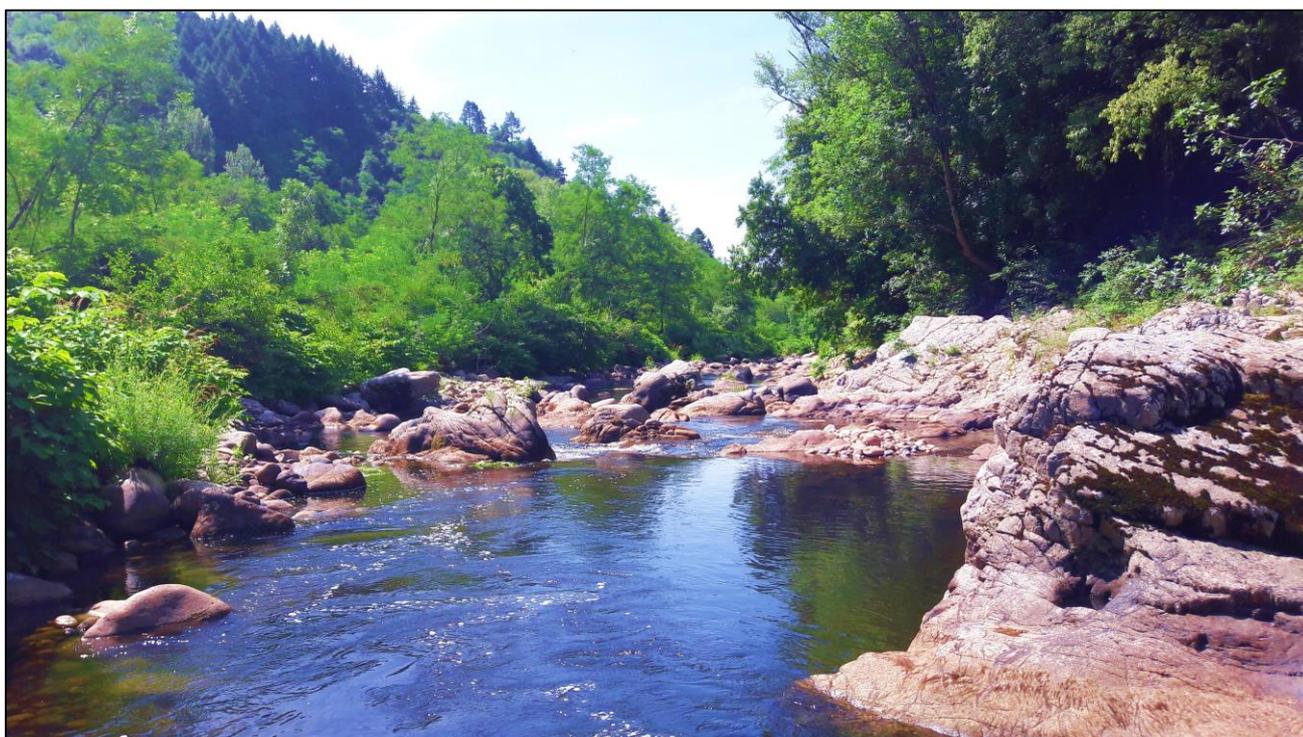


Figure 16 : Rivière Eyrieux au sein du tronçon court-circuité, au Nord-Ouest de la zone d'étude (© CAPSE France 2017).



*Figure 17 : Banc de graviers et de galets observés en rive droite de l'ancienne retenue d'eau, à l'extrémité Nord-Ouest de la zone d'étude (© CAPSE France 2017).*

Les habitats naturels recensés dans la zone d'étude sont présentés sur la Figure 18.

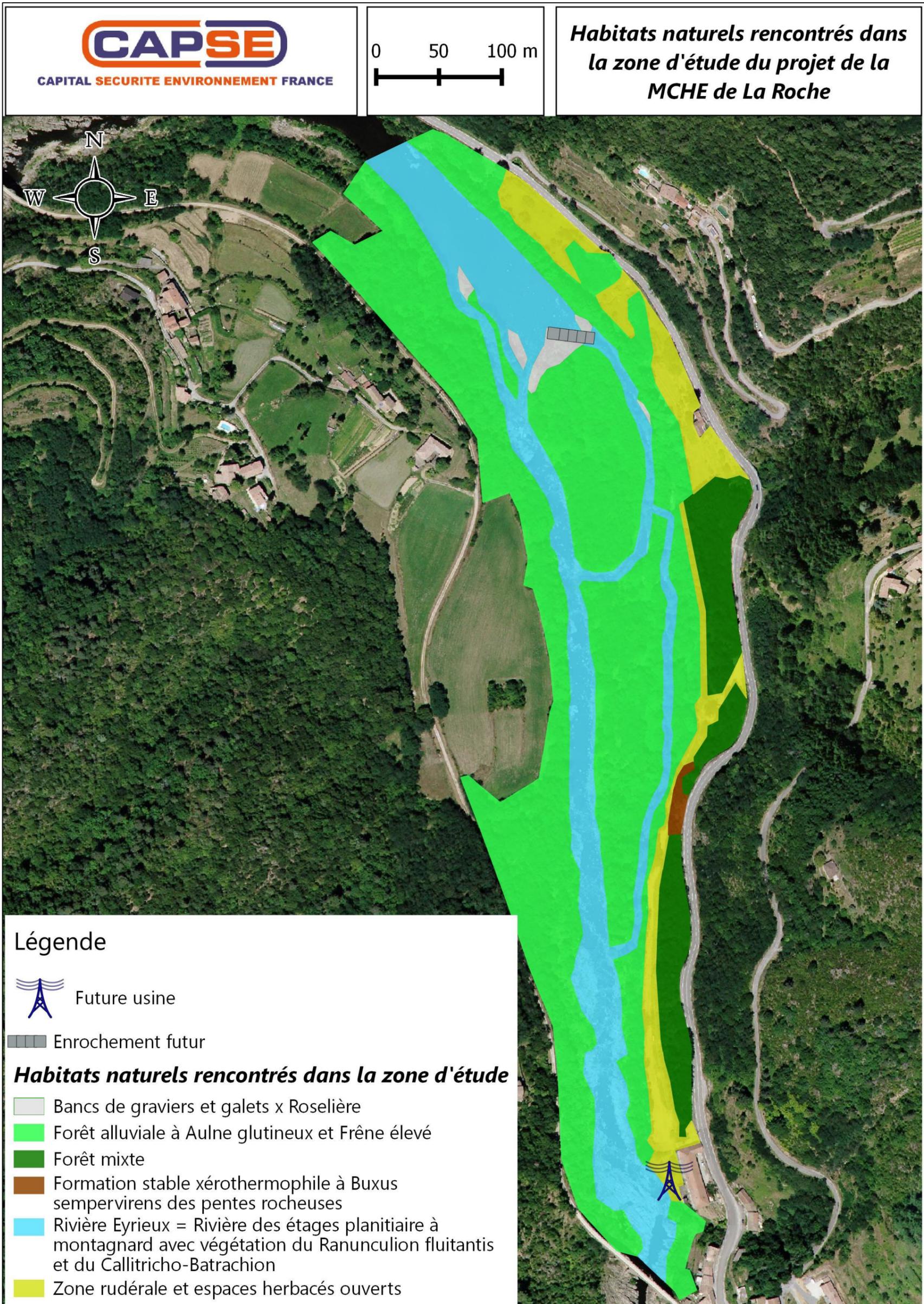


Figure 18 : Habitats naturels au sein de la zone d'étude

Les boisements rivulaires en bordure de l'Eyrieux présentent un intérêt en termes d'habitat naturel, notamment parce qu'ils sont classés comme habitat d'intérêt communautaire. Ils sont toutefois dans un état de conservation assez dégradés avec une forte présence de plantes exotiques envahissantes (Robinier faux acacia, Renouée du Japon, Balsamine de Balfour...) qui limitent la diversité potentielle de ce type de milieu. Le milieu de forêt mixte revêt les mêmes enjeux et fonctionnalités écologiques que la ripisylve à proprement parlé.

Les milieux herbacés ouverts correspondent très majoritairement à la longue zone rudérale présente au pied du bâtiment actuel de la MCHÉ et tout au long du chemin longeant le canal existant. Ce canal est également souvent concerné par cet habitat. Une forte diversité végétale est observée dans ce milieu en raison de l'important apport lumineux autorisant un grand nombre d'espèces herbacées à prospérer. De plus, on y retrouve la végétation commune et adaptée aux milieux perturbés typique des zones rudérales mais également plusieurs espèces végétales de zones humide en raison de la très proche présence de la rivière Eyrieux. Ce milieu est donc intéressant pour les insectes. Sa fréquentation et son entretien régulier par les propriétaires des terrains limitent toutefois un intérêt pour le reste de la faune. Il faut également mentionner que ce milieu est très soumis à la colonisation par des végétaux envahissant, particulièrement la Renouée du Japon qui a envahi les bords du canal de dérivation actuel.

Les autres espaces herbacés non rudéraux correspondent au jardin de particulier observé au Nord-Est de la zone d'étude et aux parcelles de prairie humide bordant la route départementale 120 à l'extrémité Nord de la zone d'étude. Ces espaces sont entretenus par l'Homme et soumis à la colonisation de plantes envahissantes. Leur topographie est également accidentée ce qui limite leur importance dans la fonctionnalité écologique de la rivière. Une diversité floristique moindre que celle de la zone rudérale et très commune est observée ici.

La rivière elle-même ainsi que les quelques bancs de galets de la zone amont ont une forte importance écologique car ils ont un rôle de corridor et de réservoir de biodiversité à l'échelle de la vallée de l'Eyrieux. En effet la rivière est riche en vertébrés aquatiques (poissons et mammifères) dont certains sont patrimoniaux et les bancs de galets sont responsables de la présence de zone de très faible courant au sein de la rivière et de roselières en bordure. Ces milieux sont très favorables à l'installation et la reproduction d'odonates et d'amphibiens dont beaucoup d'individus ont été observés lors des inventaires naturalistes.

Enfin, le milieu rocheux (falaise) présente une végétation d'influence méditerranéenne qui est singulière en cet endroit de la vallée de l'Eyrieux et bien que non protégée, elle revêt un intérêt dans la zone d'étude de par sa situation en limite d'aire de répartition. Ainsi plusieurs insectes méditerranéens peuvent fréquenter la zone d'étude de par la présence de ce milieu de falaise calcaire.

#### 4.1.2 Inventaires faunistiques

L'inventaire faunistique a consisté à une description des groupements de vertébrés (mammifères, oiseaux, reptiles et amphibiens) et d'invertébrés (insectes, plus précisément lépidoptères et odonates) observés sur la zone d'étude. Les inventaires faunistiques ont été réalisés par consultation des données bibliographiques, par observations directes ou par prospections.

Les inventaires faunistiques ont permis de mettre en avant deux espèces animales patrimoniales sur la zone d'étude :

- ✓ La Loutre d'Europe, qui fréquente la rivière Eyrieux et ses proches abords, sur la totalité de la zone d'étude. Des épreintes sont retrouvées tout le long de la portion de l'Eyrieux qui sera court-circuitée par le canal de dérivation. Aucune catiche n'a été détectée mais un abri a été identifié au sein du tronçon court-circuité au niveau du lit principal de la rivière. La zone d'étude représente donc une zone de nourrissage, de déplacement et de repos pour la Loutre d'Europe.
- ✓ Le Castor d'Europe qui fréquente la rivière Eyrieux et ses très proches abords sur la totalité de la zone d'étude. Plusieurs réfectoires et traces de présence (végétation écorcée et rongée) ont été observés dans la zone d'étude mais aucune hutte n'y a été détectée. La zone d'étude représente ainsi un espace d'alimentation et de déplacement pour cette espèce mais pas un espace de reproduction.

- ✓ Le Milan noir, qui a été observé en survol et en repos au sein de la zone d'étude. De par ses habitudes cet oiseau est considéré comme nicheur probable dans la ripisylve de l'Eyrieux mais aucun nid n'a été observé au sein de la zone d'étude elle-même.
- ✓ La Cordulie splendide et la Cordulie à corps fin, deux espèces d'odonates patrimoniales, menacées d'extinction et protégées sur tout le territoire national. Leur enjeu de conservation est fort à très fort dans la zone d'étude. Plusieurs individus ont été vus à différents endroits de la zone prospectée par les inventaires naturalistes et la reproduction de la Cordulie splendide est avérée car des femelles en train de pondre ont été observées dans la retenue d'eau amont.

La liste complète des espèces animale inventoriées est disponible en Annexe 9.

L'ensemble des espèces faunistiques remarquables inventoriés ou susceptibles d'être rencontrés sur le site de la MCHE La Roche, ainsi que l'analyse des incidences du projet, sont représentées dans les tableaux suivants.

La réalisation de ce projet entrainera un léger abaissement du niveau de l'eau de la rivière Eyrieux de quelques centimètres sur une longueur de 715 m environ. Des travaux seront également entrepris pour l'aménagement d'une prise d'eau ichtyocompatible. Un enrochement et non un barrage sera aménagé en amont pour dériver une partie des eaux de la rivière vers une zone où plusieurs bras de l'Eyrieux sont aujourd'hui présents.

Ainsi, bien que des espèces protégées au niveau national aient été identifiées aux abords de la zone d'étude, le projet ne présentera pas d'impacts significatifs sur celles-ci. En effet, les aménagements prévus pour ce projet sont de petite envergure et appliqués à des structures déjà existantes. Ainsi le projet :

- ✓ N'entrainera pas de rupture de la continuité écologique (pas de barrage et aménagement d'une prise d'eau ichtyocompatible) ;
- ✓ N'engendrera pas de destruction des habitats naturels (enrochement en partie aval de l'ancienne retenue d'eau favorable à la reproduction des odonates) ;
- ✓ N'engendrera pas de destruction d'individus.

## 4.2 SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL

### 4.2.1 Habitats NATURA 2000

Nom de l'habitat NATURA 2000	Code NATURA 2000	Nom de l'habitat Corine biotope	Code Corine biotope	Présence de l'habitat au niveau de la zone d'étude du projet	Importance de l'habitat = enjeu (fort = 1, moyen = 2, faible = 3)	Conclusion
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150	Eaux eutrophes x Végétations flottant librement x Groupements de grands Potamots	22.13 x 22.41 x 22.421	NON	3	3 types d'habitats naturels, dont un d'intérêt majeur sont concernés par le projet de MCHE.
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	3260	Végétation immergée des rivières	24.4	<b>OUI</b>	2	
Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba	3280	Groupements méditerranéens des limons riverains	24.53	NON	1	
Landes sèches européennes	4030	Landes sèches	31.2	NON	2	
Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses ( <i>Berberidion p.p.</i> )	5110	Fruticées à Buis	31.82	<b>OUI</b>	2	
Formations montagnardes à Genêt purgatif	5120	Landes à Cytisus purgans	31.842	NON	2	
Pelouses calcaires de sables xériques *	6120	Pelouses des sables calcaires	34.12	NON	1	
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> ) *	6210	Pelouses semi-arides médio-européennes à Bromus erectus	34.322	NON	1	
Formations herbues à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	6230	Gazons atlantiques à Nard raide et groupements apparentes	35.1	NON	1	

Nom de l'habitat NATURA 2000	Code NATURA 2000	Nom de l'habitat Corine biotope	Code Corine biotope	Présence de l'habitat au niveau de la zone d'étude du projet	Importance de l'habitat = enjeu (fort = 1, moyen = 2, faible = 3)	Conclusion
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	6410	Prairies calcaires à Molinies	37.311	NON	2	3 types d'habitats naturels, dont un d'intérêt majeur sont concernés par le projet de MCHE.
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	Lisières humides à grandes herbes x Mégaphorbiaies alpines et sub-alpines	37.7 x 37.8	NON	3	
Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510	Prairies à fourrage des plaines	38.2	NON	2	
Prairies de fauche de montagne	6520	Prairies à fourrage des montagnes	38.3	NON	2	
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	Falaises siliceuses catalano-languedociennes	62.26	NON	2	
Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	8230	Falaises continentales siliceuses nues	62.42	NON	2	
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	Grottes	65	NON	2	
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )*	91E0	Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens x Galeries d'aulnes blancs x Forêts galeries de Saules blancs	44.3 x 44.2 x 44.13	<b>OUI</b>	<b>1</b>	
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> ( <i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i> )	9120	Hêtraies atlantiques acidiphiles	41.12	NON	2	
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	9160	Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques	41.24	NON	2	
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0	Galeries méditerranéennes de Saules blancs x Forêts méditerranéenne de Peupliers, d'Ormes et de Frênes	44.141 x 44.6	NON	1	

Nom de l'habitat NATURA 2000	Code NATURA 2000	Nom de l'habitat Corine biotope	Code Corine biotope	Présence de l'habitat au niveau de la zone d'étude du projet	Importance de l'habitat = enjeu (fort = 1, moyen = 2, faible = 3)	Conclusion
<b>Forêts de Castanea sativa</b>	9260	Bois de Châtaigniers	41.9	NON	2	
<b>Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia</b>	9340	Forêts de chênes verts meso- et supra-méditerranéennes	45.3	NON	3	

**\*Habitat prioritaire** : habitat en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

#### 4.2.2 Espèces visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE (Directive Habitat-Faune-Flore)

Nom de l'espèce en français	Nom scientifique en latin	Code NATURA 2000	Protection nationale	Protection régionale	Annexes Directive Habitat Faune Flore	Autres textes internationaux	Listes rouges	Importance de l'espèce = enjeu (fort = 1, moyen = 2, faible = 3)	Conclusion
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	1044	OUI	NON	Ann. II	Convention de Berne : Ann. II	France : LC Rhône-Alpes : NT	2	Espèce potentiellement absente
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	1308	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II Convention de Bonn : Ann. II + EUROPBATS - Ann. 2	Européenne : VU France : LC Rhône-Alpes : LC	2	Espèce potentiellement présente
Barbeau méridional	<i>Barbus meridionalis</i>	1138	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. III	Européenne : LC France : NT	2	Espèce absente
Blageon	<i>Telestes souffia</i>	6147	NON	NON	Ann. II	Convention de Berne : Ann. III	Européenne : LC France : NT	2	Espèce présente
Bombyx Evérie	<i>Eriogaster catax</i>	1074	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II	Européenne : LC France : LC	3	Espèce potentiellement absente
Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	1134	OUI	NON	Ann. II	Convention de Berne : Ann. III	Européenne : LC France : LC	3	Espèce absente
Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	1337	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. III	Européenne : LC France : LC Rhône-Alpes : LC	3	Espèce présente
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	1041	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II	Européenne : NT France : LC Rhône-Alpes : VU	1	Espèce présente
Cordulie splendide	<i>Macromia splendens</i>	1036	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II	Européenne : VU France : VU Rhône-Alpes : VU	1	Espèce présente
Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	1065	OUI	NON	Ann. II	Convention de Berne : Ann. II	Européenne : LC France : LC	3	Espèce potentiellement absente
Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	1078	NON	NON	Ann. II	-	NON EVALUE	3	Espèce potentiellement absente

Nom de l'espèce en français	Nom scientifique en latin	Code NATURA 2000	Protection nationale	Protection régionale	Annexes Directive Habitat Faune Flore	Autres textes internationaux	Listes rouges	Importance de l'espèce = enjeu (fort = 1, moyen = 2, faible = 3)	Conclusion
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	1088	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II	<b>Mondiale : VU Européenne : NT</b>	1	Espèce potentiellement absente
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	1324	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II Convention de Bonn : Ann. II + EUROPBATS - Ann. 2	<b>Européenne : LC France : LC Rhône-Alpes : NT</b>	2	Espèce potentiellement présente
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II Convention de Bonn : Ann. II + EUROPBATS - Ann. 2	<b>Européenne et France : NT Rhône-Alpes : EN</b>	1	Espèce potentiellement présente
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	1355	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II Convention CITES : Ann. A	<b>Européenne : NT France : LC Rhône-Alpes : EN</b>	1	<b>Espèce présente</b>
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	1083	NON	NON	Ann. II	Convention de Berne : Ann. III	<b>Européenne : NT</b>	2	Espèce potentiellement présente
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	1310	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II Convention de Bonn : Ann. II + EUROPBATS - Ann. 1	<b>Européenne : NT France : VU Rhône-Alpes : EN</b>	1	Espèce potentiellement présente
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II Convention de Bonn : Ann. II + EUROPBATS - Ann. 2	<b>Européenne : LC France : LC Rhône-Alpes : NT</b>	2	Espèce potentiellement présente
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	1323	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II Convention de Bonn : Ann. II	<b>Européenne : NT France : VU</b>	1	Espèce potentiellement présente
Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>	1307	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II Convention de Bonn : Ann. II + EUROPBATS - Ann. 1	<b>Européenne et France : NT Rhône-Alpes : EN</b>	1	Espèce potentiellement présente

Nom de l'espèce en français	Nom scientifique en latin	Code NATURA 2000	Protection nationale	Protection régionale	Annexes Directive Habitat Faune Flore	Autres textes internationaux	Listes rouges	Importance de l'espèce = enjeu (fort = 1, moyen = 2, faible = 3)	Conclusion
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II Convention de Bonn : Ann. II + EUROPBATS - Ann. 1	<b>Européenne : LC</b> <b>France : NT</b> <b>Rhône-Alpes : NT</b>	2	Espèce potentiellement présente
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	1193	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II	<b>Européenne : LC</b> <b>France : VU</b> <b>Rhône-Alpes : VU</b>	1	Espèce potentiellement présente
Toxostome	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	6150	NON	NON	Ann. II	Convention de Berne : Ann. III	<b>Mondiale et européenne : VU</b> <b>France : NT</b>	1	Espèce potentiellement présente

## 4.3 SYNTHÈSE DES INCIDENCES

### 4.3.1 Habitats NATURA 2000

Nom de l'habitat NATURA 2000	Code NATURA 2000	Nom de l'habitat Corine biotope	Code Corine biotope	Type d'incidence	Importance de l'habitat = enjeu (fort = 1, moyen = 2, faible = 3)	Conclusion
<b>Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition</b>	3150	Eaux eutrophes x Végétations flottant librement x Groupements de grands Potamots	22.13 x 22.41 x 22.421	Nulle : habitat absent de la zone d'étude	3	Un seul habitat Natura 2000 sera potentiellement impacté par le projet de MCHE. Il s'agira d'une perturbation temporaire au niveau d'une zone très peu typique de cet habitat.
<b>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitants et du Callitriche-Batrachion</b>	3260	Végétation immergée des rivières	24.4	Perturbation temporaire de l'habitat au niveau de l'ancienne retenue d'eau lors de l'aménagement de l'enrochement (détournement du flux d'eau pendant les travaux, risque de poussières). Le lit de la rivière ne sera pas modifié. La zone où sera réalisé l'enrochement est une zone peu typique de cet habitat (courant très faible à nul, végétation d'eau stagnante)	2	
<b>Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba</b>	3280	Groupements méditerranéens des limons riverains	24.53	Nulle : habitat absent de la zone d'étude	1	
<b>Landes sèches européennes</b>	4030	Landes sèches	31.2	Nulle : habitat absent de la zone d'étude	2	
<b>Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (<i>Berberidion p.p.</i>)</b>	5110	Fruticées à Buis	31.82	Nulle : aucune destruction de ce type d'habitat. De plus, aucune intervention ne sera réalisée sur ce type d'habitat.	2	
<b>Formations montagnardes à Genêt purgatif</b>	5120	Landes à Cytisus purgans	31.842	Nulle : habitat absent de la zone d'étude	2	
<b>Pelouses calcaires de sables xériques *</b>	6120	Pelouses des sables calcaires	34.12	Nulle : habitat absent de la zone d'étude	1	

Nom de l'habitat NATURA 2000	Code NATURA 2000	Nom de l'habitat Corine biotope	Code Corine biotope	Type d'incidence	Importance de l'habitat = enjeu (fort = 1, moyen = 2, faible = 3)	Conclusion
<b>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) *</b>	6210	Pelouses semi-arides médio-européennes à Bromus erectus	34.322	Nulle : habitat absent de la zone d'étude	1	Un seul habitat Natura 2000 sera potentiellement impacté par le projet de MCHE. Il s'agira d'une perturbation temporaire au niveau d'une zone très peu typique de cet habitat.
<b>Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*</b>	6230	Gazons atlantiques à Nard raide et groupements apparentes	35.1	Nulle : habitat absent de la zone d'étude	1	
<b>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</b>	6410	Prairies calcaires à Molinies	37.311	Nulle : habitat absent de la zone d'étude	2	
<b>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</b>	6430	Lisières humides à grandes herbes x Mégaphorbiaies alpines et sub-alpines	37.7 x 37.8	Nulle : habitat absent de la zone d'étude	3	
<b>Prairies maigres de fauche de basse altitude</b>	6510	Prairies à fourrage des plaines	38.2	Nulle : habitat absent de la zone d'étude	2	
<b>Prairies de fauche de montagne</b>	6520	Prairies à fourrage des montagnes	38.3	Nulle : habitat absent de la zone d'étude	2	
<b>Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique</b>	8220	Falaises siliceuses catalano-languedociennes	62.26	Nulle : habitat absent de la zone d'étude	2	
<b>Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii</b>	8230	Falaises continentales siliceuses nues	62.42	Nulle : habitat absent de la zone d'étude	2	
<b>Grottes non exploitées par le tourisme</b>	8310	Grottes	65	Nulle : habitat absent de la zone d'étude	2	
<b>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</b>	91E0	Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens x Galeries d'aulnes blancs x Forêts galeries de Saules blancs	44.3 x 44.2 x 44.13	Nulle : aucune destruction de ce type d'habitat. De plus, aucune intervention ne sera réalisée sur ce type d'habitat.	1	
<b>Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)</b>	9120	Hêtraies atlantiques acidiphiles	41.12	Nulle : habitat absent de la zone d'étude	2	

Nom de l'habitat NATURA 2000	Code NATURA 2000	Nom de l'habitat Corine biotope	Code Corine biotope	Type d'incidence	Importance de l'habitat = enjeu (fort = 1, moyen = 2, faible = 3)	Conclusion
<b>Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinus betuli</i></b>	9160	Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques	41.24	Nulle : habitat absent de la zone d'étude	2	Un seul habitat Natura 2000 sera potentiellement impacté par le projet de MCHE. Il s'agira d'une perturbation temporaire au niveau d'une zone très peu typique de cet habitat.
<b>Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></b>	92A0	Galeries méditerranéennes de Saules blancs x Forêts méditerranéenne de Peupliers, d'Ormes et de Frênes	44.141 x 44.6	Nulle : habitat absent de la zone d'étude	1	
<b>Forêts de <i>Castanea sativa</i></b>	9260	Bois de Châtaigniers	41.9	Nulle : habitat absent de la zone d'étude	2	
<b>Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i></b>	9340	Forêts de chênes verts meso- et supra-méditerranéennes	45.3	Nulle : habitat absent de la zone d'étude	3	

**\*Habitat prioritaire (en gras)** : habitat en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

### 4.3.2 Espèces visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE (Directive Habitat-Faune-Flore)

Nom de l'espèce en français	Nom scientifique en latin	Code NATURA 2000	Protection nationale	Protection régionale	Annexes Directive Habitat Faune Flore	Autres textes internationaux	Liste rouge	Type d'incidence	Importance de l'espèce = enjeu (fort = 1, moyen = 2, faible = 3)	Conclusion
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	1044	OUI	NON	Ann. II	Convention de Berne : Ann. II	<b>France : LC</b> <b>Rhône-Alpes : NT</b>	Néant : aucune destruction ou modification d'habitats.	2	Le projet de la MCHÉ de La Roche est susceptible d'avoir des impacts sur la faune aquatique. Aucun des impacts pressentis n'est toutefois significatif car il s'agit de perturbations directes des zones de déplacement ou de nourrissage sur une faible superficie (pour les mammifères et les poissons) ou de perturbation indirectes liées à la présence de travaux à proximité de l'habitat (pour les odonates).
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	1308	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II Convention de Bonn : Ann. II + EUROPBATS - Ann. 2	<b>Européenne : VU</b> <b>France : LC</b> <b>Rhône-Alpes : LC</b>	Néant : aucune destruction ou modification d'habitats.	2	
Barbeau méridional	<i>Barbus meridionalis</i>	1138	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. III	<b>Européenne : LC</b> <b>France : NT</b>	Néant : aucune destruction ou modification d'habitats	2	
Blageon	<i>Telestes souffia</i>	6147	NON	NON	Ann. II	Convention de Berne : Ann. III	<b>Européenne : LC</b> <b>France : NT</b>	Direct : Perturbation temporaire d'une petite zone de nourrissage lors de l'aménagement de l'enrochement.	2	
Bombyx Evérie	<i>Eriogaster catax</i>	1074	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II	<b>Européenne : LC</b> <b>France : LC</b>	Néant : aucune destruction ou modification d'habitats.	3	
Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	1134	OUI	NON	Ann. II	Convention de Berne : Ann. III	<b>Européenne : LC</b> <b>France : LC</b>	Néant : aucune destruction ou modification d'habitats	3	
Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	1337	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. III	<b>Européenne : LC</b> <b>France : LC</b> <b>Rhône-Alpes : LC</b>	Direct : Légère perturbation d'une zone de déplacement en raison de l'aménagement d'un enrochement sur une partie de la largeur de la rivière en aval de l'ancienne retenue d'eau.	3	

Nom de l'espèce en français	Nom scientifique en latin	Code NATURA 2000	Protection nationale	Protection régionale	Annexes Directive Habitat Faune Flore	Autres textes internationaux	Liste rouge	Type d'incidence	Importance de l'espèce = enjeu (fort = 1, moyen = 2, faible = 3)	Conclusion
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	1041	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II	<b>Européenne : NT France : LC Rhône-Alpes : VU</b>	Indirect : Perturbation temporaire lors des travaux d'aménagement de l'enrochement (nuisances sonores, poussières). L'extrémité aval de la retenue d'eau est trop peu profonde pour constituer un site de ponte ou de développement larvaire de cette espèce.	1	Le projet de la MCHÉ de La Roche est susceptible d'avoir des impacts sur la faune aquatique. Aucun des impacts pressentis n'est toutefois significatif car il s'agit de perturbations directes des zones de déplacement ou de nourrissage sur une faible superficie (pour les mammifères et les poissons) ou de perturbation indirectes liées à la présence de travaux à proximité de l'habitat (pour les odonates).
Cordulie splendide	<i>Macromia splendens</i>	1036	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II	<b>Européenne : VU France : VU Rhône-Alpes : VU</b>	Indirect : Perturbation temporaire lors des travaux d'aménagement de l'enrochement (nuisances sonores, poussières). L'extrémité aval de la retenue d'eau est trop peu profonde pour constituer un site de ponte ou de développement larvaire de cette espèce.	1	
Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	1065	OUI	NON	Ann. II	Convention de Berne : Ann. II	<b>Européenne : LC France : LC</b>	Néant : aucune destruction ou modification d'habitats.	3	
Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	1078	NON	NON	Ann. II	-	<b>NON EVALUE</b>	Néant : aucune destruction ou modification d'habitats.	3	
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	1088	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II	<b>Mondiale : VU Européenne : NT</b>	Néant : aucune destruction ou modification d'habitats.	1	
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	1324	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II Convention de Bonn :	<b>Européenne : LC</b>	Néant : aucune destruction ou	2	

Nom de l'espèce en français	Nom scientifique en latin	Code NATURA 2000	Protection nationale	Protection régionale	Annexes Directive Habitat Faune Flore	Autres textes internationaux	Liste rouge	Type d'incidence	Importance de l'espèce = enjeu (fort = 1, moyen = 2, faible = 3)	Conclusion
						Ann. II + EUROPBATS - Ann. 2	<b>France : LC Rhône-Alpes : NT</b>	modification d'habitats.		
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II Convention de Bonn : Ann. II + EUROPBATS - Ann. 2	<b>Européenne et France : NT Rhône-Alpes : EN</b>	Néant : aucune destruction ou modification d'habitats.	1	
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	1355	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II Convention CITES : Ann. A	<b>Européenne : NT France : LC Rhône-Alpes : EN</b>	Direct : Légère perturbation d'une zone de déplacement en raison de l'aménagement d'un enrochement sur une partie de la largeur de la rivière en aval de l'ancienne retenue d'eau.	1	Le projet de la MCHE de La Roche est susceptible d'avoir des impacts sur la faune aquatique. Aucun des impacts pressentis n'est toutefois significatif car il s'agit de perturbations directes des zones de déplacement ou de nourrissage sur une faible superficie (pour les mammifères et les poissons) ou de perturbation indirectes liées à la présence de travaux à proximité de l'habitat (pour les odonates).
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	1083	NON	NON	Ann. II	Convention de Berne : Ann. III	<b>Européenne : NT</b>	Néant : aucune destruction ou modification d'habitats.	2	
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	1310	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II Convention de Bonn : Ann. II + EUROPBATS - Ann. 1	<b>Européenne : NT France : VU Rhône-Alpes : EN</b>	Néant : aucune destruction ou modification d'habitats.	1	
Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II Convention de Bonn : Ann. II + EUROPBATS - Ann. 2	<b>Européenne : LC France : LC Rhône-Alpes : NT</b>	Néant : aucune destruction ou modification d'habitats.	2	
Murin de Bechtein	<i>Myotis bechsteinii</i>	1323	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II Convention de Bonn : Ann. II	<b>Européenne : NT France : VU</b>	Néant : aucune destruction ou modification d'habitats.	1	
Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>	1307	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II Convention de Bonn : Ann. II + EUROPBATS - Ann. 1	<b>Européenne et France : NT Rhône-Alpes : EN</b>	Néant : aucune destruction ou modification d'habitats.	1	

Nom de l'espèce en français	Nom scientifique en latin	Code NATURA 2000	Protection nationale	Protection régionale	Annexes Directive Habitat Faune Flore	Autres textes internationaux	Liste rouge	Type d'incidence	Importance de l'espèce = enjeu (fort = 1, moyen = 2, faible = 3)	Conclusion
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II Convention de Bonn : Ann. II + EUROPBATS - Ann. 1	<b>Européenne : LC France : NT Rhône-Alpes : NT</b>	Néant : aucune destruction ou modification d'habitats.	2	Le projet de la MCHÉ de La Roche est susceptible d'avoir des impacts sur la faune aquatique. Aucun des impacts pressentis n'est toutefois significatif car il s'agit de perturbations directes des zones de déplacement ou de nourrissage sur une faible superficie (pour les mammifères et les poissons) ou de perturbation indirectes liées à la présence de travaux à proximité de l'habitat (pour les odonates).
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	1193	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II	<b>Européenne : LC France : VU Rhône-Alpes : VU</b>	Néant : aucune destruction ou modification d'habitats.	1	
Toxostome	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	6150	NON	NON	Ann. II	Convention de Berne : Ann. III	<b>Mondiale et européenne : VU France : NT</b>	Direct : Perturbation temporaire d'une petite zone de nourrissage lors de l'aménagement de l'enrochement.	1	

## 4.4 SYNTHÈSE DES MESURES PROPOSÉES

### 4.4.1 Habitats NATURA 2000

Nom de l'habitat NATURA 2000	Code NATURA 2000	Nom de l'habitat Corine biotope	Code Corine biotope	Type d'incidence	Mesures de suppression	Mesures réductrices	Mesures compensatoires	Mesures d'accompagnement	Incidence après corrections	Importance de l'habitat = enjeu (fort = 1, moyen = 2, faible = 3)	Conclusion
<b>Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition</b>	3150	Eaux eutrophes x Végétations flottant librement x Groupements de grands Potamots	22.13 x 22.41 x 22.421	Nulle : habitat absent de la zone d'étude	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Néant	3	Seul un habitat Natura 2000 pourrait être impacté temporairement par les travaux d'aménagement de l'enrochement en amont de la zone d'étude. Cette incidence sera non significative si les travaux seront réalisés en période d'étiage, hors période de reproduction de la faune aquatique et en période de forte diminution de l'activité biologique.
<b>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitant et du Callitricho-Batrachion</b>	3260	Végétation immergée des rivières	24.4	Perturbation temporaire de l'habitat au niveau de l'ancienne retenue d'eau lors de l'aménagement de l'enrochement (détournement du flux d'eau pendant les travaux, risque de poussières). Le lit de la rivière ne sera pas modifié. La zone où sera réalisé l'enrochement est une zone peu typique de cet habitat (courant très faible à nul, végétation d'eau stagnante)	Aucune	Réalisation des travaux pendant la période d'étiage où le niveau de l'eau et l'activité biologique seront les plus bas, réduisant fortement tout risque d'impact significatif sur l'habitat.	Aucune	Aucune	Néant	2	
<b>Rivières permanentes</b>	3280	Groupements méditerranéens	24.53	Nulle : habitat absent de la zone	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Néant	1	

Nom de l'habitat NATURA 2000	Code NATURA 2000	Nom de l'habitat Corine biotope	Code Corine biotope	Type d'incidence	Mesures de suppression	Mesures réductrices	Mesures compensatoires	Mesures d'accompagnement	Incidence après corrections	Importance de l'habitat = enjeu (fort = 1, moyen = 2, faible = 3)	Conclusion
<b>méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba</b>		des limons riverains		d'étude							Seul un habitat Natura 2000 pourrait être impacté temporairement par les travaux d'aménagement de l'enrochement en amont de la zone d'étude. Cette incidence sera non significative si les travaux seront réalisés en période d'étiage, hors période de reproduction de la faune aquatique et en période de forte diminution de l'activité biologique.
<b>Landes sèches européennes</b>	4030	Landes sèches	31.2	Nulle : habitat absent de la zone d'étude	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Néant	2	
<b>Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)</b>	5110	Fruticées à Buis	31.82	Nulle : aucune destruction de ce type d'habitat. De plus, aucune intervention ne sera réalisée sur ce type d'habitat.	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Néant	2	
<b>Formations montagnardes à Genêt purgatif</b>	5120	Landes à Cytisus purgans	31.842	Nulle : habitat absent de la zone d'étude	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Néant	2	
<b>Pelouses calcaires de sables xériques *</b>	6120	Pelouses des sables calcaires	34.12	Nulle : habitat absent de la zone d'étude	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Néant	1	
<b>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuisonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) *</b>	6210	Pelouses semi-arides médio-européennes à Bromus erectus	34.322	Nulle : habitat absent de la zone d'étude	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Néant	1	
<b>Formations herbues à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones</b>	6230	Gazons atlantiques à Nard raide et groupements apparentes	35.1	Nulle : habitat absent de la zone d'étude	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Néant	1	

Nom de l'habitat NATURA 2000	Code NATURA 2000	Nom de l'habitat Corine biotope	Code Corine biotope	Type d'incidence	Mesures de suppression	Mesures réductrices	Mesures compensatoires	Mesures d'accompagnement	Incidence après corrections	Importance de l'habitat = enjeu (fort = 1, moyen = 2, faible = 3)	Conclusion
<b>montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*</b>											Seul un habitat Natura 2000 pourrait être impacté temporairement par les travaux d'aménagement de l'enrochement en amont de la zone d'étude. Cette incidence sera non significative si les travaux seront réalisés en période d'étiage, hors période de reproduction de la faune aquatique et en période de forte diminution de l'activité biologique.
<b>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</b>	6410	Prairies calcaires à Molinies	37.311	Nulle : habitat absent de la zone d'étude	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Néant	2	
<b>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</b>	6430	Lisières humides à grandes herbes x Mégaphorbiaies alpines et sub-alpines	37.7 x 37.8	Nulle : habitat absent de la zone d'étude	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Néant	3	
<b>Prairies maigres de fauche de basse altitude</b>	6510	Prairies à fourrage des plaines	38.2	Nulle : habitat absent de la zone d'étude	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Néant	2	
<b>Prairies de fauche de montagne</b>	6520	Prairies à fourrage des montagnes	38.3	Nulle : habitat absent de la zone d'étude	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Néant	2	
<b>Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique</b>	8220	Falaises siliceuses catalano-languedociennes	62.26	Nulle : habitat absent de la zone d'étude	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Néant	2	
<b>Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii</b>	8230	Falaises continentales siliceuses nues	62.42	Nulle : habitat absent de la zone d'étude	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Néant	2	
<b>Grottes non exploitées par le</b>	8310	Grottes	65	Nulle : habitat absent de la zone	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Néant	2	

Nom de l'habitat NATURA 2000	Code NATURA 2000	Nom de l'habitat Corine biotope	Code Corine biotope	Type d'incidence	Mesures de suppression	Mesures réductrices	Mesures compensatoires	Mesures d'accompagnement	Incidence après corrections	Importance de l'habitat = enjeu (fort = 1, moyen = 2, faible = 3)	Conclusion
<b>tourisme</b>				d'étude							
<b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*</b>	91E0	Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens x Galeries d'aulnes blancs x Forêts galeries de Saules blancs	44.3 x 44.2 x 44.13	Nulle : aucune destruction de ce type d'habitat. De plus, aucune intervention ne sera réalisée sur ce type d'habitat.	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Néant	1	Seul un habitat Natura 2000 pourrait être impacté temporairement par les travaux d'aménagement de l'enrochement en amont de la zone d'étude. Cette incidence sera non significative si les travaux seront réalisés en période d'étiage, hors période de reproduction de la faune aquatique et en période de forte diminution de l'activité biologique.
<b>Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)</b>	9120	Hêtraies atlantiques acidiphiles	41.12	Nulle : habitat absent de la zone d'étude	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Néant	2	
<b>Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i></b>	9160	Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques	41.24	Nulle : habitat absent de la zone d'étude	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Néant	2	
<b>Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></b>	92A0	Galeries méditerranéennes de Saules blancs x Forêts méditerranéenne de Peupliers, d'Ormes et de Frênes	44.141 x 44.6	Nulle : habitat absent de la zone d'étude	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Néant	1	

Nom de l'habitat NATURA 2000	Code NATURA 2000	Nom de l'habitat Corine biotope	Code Corine biotope	Type d'incidence	Mesures de suppression	Mesures réductrices	Mesures compensatoires	Mesures d'accompagnement	Incidence après corrections	Importance de l'habitat = enjeu (fort = 1, moyen = 2, faible = 3)	Conclusion
<b>Forêts de Castanea sativa</b>	9260	Bois de Châtaigniers	41.9	Nulle : habitat absent de la zone d'étude	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Néant	2	
<b>Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia</b>	9340	Forêts de chênes verts meso- et supra-méditerranéennes	45.3	Nulle : habitat absent de la zone d'étude	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Néant	3	

**\*Habitat prioritaire (en gras)** : habitat en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

## 4.4.2 Espèces visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE (Directive Habitat-Faune-Flore)

Nom de l'espèce en français	Nom scientifique en latin	Code NATURA 2000	Protection nationale	Protection régionale	Annexes Directive Habitat Faune Flore	Autres textes internationaux	Liste rouge	Mesures de suppression	Mesures réductrices	Mesures compensatoires	Mesures d'accompagnement	Incidence après corrections	Importance de l'espèce = enjeu (fort = 1, moyen = 2, faible = 3)	Conclusion
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	1044	OUI	NON	Ann. II	Convention de Berne : Ann. II	<b>France : LC Rhône-Alpes : NT</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Nulle car l'incidence de la MCHE sur l'espèce n'est pas significative	2	Pour la majorité des espèces, aucune mesure n'est proposée car il n'y a pas d'incidence significative.
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	1308	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II Convention de Bonn : Ann. II + EUROPBATS - Ann. 2	<b>Européenne : VU France : LC Rhône-Alpes : LC</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Nulle car l'incidence de la MCHE sur l'espèce n'est pas significative	2	
Barbeau méridional	<i>Barbus meridionalis</i>	1138	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. III	<b>Européenne : LC France : NT</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Nulle car l'incidence de la MCHE sur l'espèce n'est pas significative	2	
Blageon	<i>Telestes souffia</i>	6147	NON	NON	Ann. II	Convention de Berne : Ann. III	<b>Européenne : LC France : NT</b>	Aménagement d'une prise d'eau ichtyocompatible + maintien de la continuité écologique en réalisant un enrochement au lieu d'un barrage pour dériver l'eau de l'Eyrieux.	Travaux réalisés en période d'étiage durant laquelle la zone d'aménagement de l'enrochement est d'ordinaire difficilement accessible à l'ichtyofaune en raison du niveau trop bas de l'eau.	Aucune	Aucune	Non significative	2	Les poissons, le Castor et la Loutre pourront continuer à remonter et dévaler la rivière car l'enrochement sera aisément contournable côté rive droite de l'Eyrieux.  Une prise d'eau ichtyocompatible sera aménagée dans la partie amont du canal de dérivation et permettra d'éviter le risque de mortalité des poissons et de maintenir une continuité écologique au sein du canal.
Bombyx Evérie	<i>Eriogaster catax</i>	1074	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II	<b>Européenne : LC France : LC</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Nulle car l'incidence de la MCHE sur l'espèce n'est pas significative	3	L'enrochement qui dérivera une partie des eaux
Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	1134	OUI	NON	Ann. II	Convention de Berne : Ann. III	<b>Européenne : LC France : LC</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Nulle car l'incidence de la MCHE sur l'espèce	3	

Nom de l'espèce en français	Nom scientifique en latin	Code NATURA 2000	Protection nationale	Protection régionale	Annexes Directive Habitat Faune Flore	Autres textes internationaux	Liste rouge	Mesures de suppression	Mesures réductrices	Mesures compensatoires	Mesures d'accompagnement	Incidence après corrections	Importance de l'espèce = enjeu (fort = 1, moyen = 2, faible = 3)	Conclusion
Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	1337	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. III	Européenne : LC France : LC Rhône-Alpes : LC	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	n'est pas significative  Nulle car l'incidence de la MCHÉ sur l'espèce n'est pas significative. Un obstacle facilement contournable sera mis en place au sein de la zone de déplacement de l'espèce.	3	de la rivière sera réalisé à proximité de l'habitat des odonates patrimoniaux. Sa construction sera réalisée au moment où la hauteur d'eau donc la présence potentielle d'individus à proximité des travaux sera la plus faible.
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	1041	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II	Européenne : NT France : LC Rhône-Alpes : VU	Aucune	Travaux réalisés en période d'étiage limitant fortement le risque de présence (donc de destruction) de larves, préférant les zones d'eau profondes, et d'adultes, ne pondant qu'en amont de l'ancienne retenue d'eau dans des zones d'eau profondes.	Aucune	Aucune	Non significative	1	La MCHÉ ne présentera donc pas d'incidences significatives sur les espèces inventoriées sur le site après réalisation des mesures de suppression et de réduction des impacts mis en avant dans ce tableau.
Cordulie splendide	<i>Macromia splendens</i>	1036	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II	Européenne : VU France : VU Rhône-Alpes : VU	Aucune	Travaux réalisés en période d'étiage limitant fortement le risque de présence (donc de destruction) de larves,	Aucune	Aucune	Non significative	1	

Nom de l'espèce en français	Nom scientifique en latin	Code NATURA 2000	Protection nationale	Protection régionale	Annexes Directive Habitat Faune Flore	Autres textes internationaux	Liste rouge	Mesures de suppression	Mesures réductrices	Mesures compensatoires	Mesures d'accompagnement	Incidence après corrections	Importance de l'espèce = enjeu (fort = 1, moyen = 2, faible = 3)	Conclusion
									préférant les zones d'eau profondes, et d'adultes, ne pondant qu'en amont de l'ancienne retenue d'eau dans des zones d'eau profondes.					
Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	1065	OUI	NON	Ann. II	Convention de Berne : Ann. II	<b>Européenne : LC France : LC</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Nulle car l'incidence de la MCHÉ sur l'espèce n'est pas significative	3	Pour la majorité des espèces, aucune mesure n'est proposée car il n'y a pas d'incidence significative.  Les poissons, le Castor et la Loure pourront continuer à remonter et dévaler la rivière car l'enrochement sera aisément contournable côté rive droite de l'Eyrieux.  Une prise d'eau ichtyocompatible sera aménagée dans la partie amont du canal
Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	1078	NON	NON	Ann. II	-	<b>NON EVALUE</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Nulle car l'incidence de la MCHÉ sur l'espèce n'est pas significative	3	
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	1088	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II	<b>Mondiale : VU Européenne : NT</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Nulle car l'incidence de la MCHÉ sur l'espèce n'est pas significative	1	
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	1324	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II Convention de Bonn : Ann. II + EUROPBATS - Ann. 2	<b>Européenne : LC France : LC Rhône-Alpes : NT</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Nulle car l'incidence de la MCHÉ sur l'espèce n'est pas significative	2	
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II Convention de Bonn : Ann. II + EUROPBATS - Ann. 2	<b>Européenne et France : NT Rhône-Alpes : EN</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Nulle car l'incidence de la MCHÉ sur l'espèce n'est pas significative	1	

Nom de l'espèce en français	Nom scientifique en latin	Code NATURA 2000	Protection nationale	Protection régionale	Annexes Directive Habitat Faune Flore	Autres textes internationaux	Liste rouge	Mesures de suppression	Mesures réductrices	Mesures compensatoires	Mesures d'accompagnement	Importance de l'espèce = enjeu (fort = 1, moyen = 2, faible = 3)	Conclusion
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	1355	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II Convention CITES : Ann. A	<b>Européenne : NT France : LC Rhône-Alpes : EN</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	1	de dérivation et permettra d'éviter le risque de mortalité des poissons et de maintenir une continuité écologique au sein du canal.  L'enrochement qui dérivera une partie des eaux de la rivière sera réalisé à proximité de l'habitat des odonates patrimoniaux. Sa construction sera réalisée au moment où la hauteur d'eau donc la présence potentielle d'individus à proximité des travaux sera la plus faible.
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	1083	NON	NON	Ann. II	Convention de Berne : Ann. III	<b>Européenne : NT</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	2	
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	1310	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II Convention de Bonn : Ann. II + EUROPBATS - Ann. 1	<b>Européenne : NT France : VU Rhône-Alpes : EN</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	1	
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II Convention de Bonn : Ann. II + EUROPBATS - Ann. 2	<b>Européenne : LC France : LC Rhône-Alpes : NT</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	2	
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	1323	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II Convention de Bonn : Ann. II	<b>Européenne : NT France : VU</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	1	
Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>	1307	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II Convention de Bonn : Ann. II + EUROPBATS - Ann. 1	<b>Européenne et France : NT Rhône-Alpes : EN</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	1	

Nom de l'espèce en français	Nom scientifique en latin	Code NATURA 2000	Protection nationale	Protection régionale	Annexes Directive Habitat Faune Flore	Autres textes internationaux	Liste rouge	Mesures de suppression	Mesures réductrices	Mesures compensatoires	Mesures d'accompagnement	Incidence après corrections	Importance de l'espèce = enjeu (fort = 1, moyen = 2, faible = 3)	Conclusion
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II Convention de Bonn : Ann. II + EUROPBATS - Ann. 1	<b>Européenne : LC</b> <b>France : NT</b> <b>Rhône-Alpes : NT</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Nulle car l'incidence de la MCHE sur l'espèce n'est pas significative	2	mesures de suppression et de réduction des impacts mis en avant dans ce tableau.
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	1193	OUI	NON	Ann. II et IV	Convention de Berne : Ann. II	<b>Européenne : LC</b> <b>France : VU</b> <b>Rhône-Alpes : VU</b>	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Nulle car l'incidence de la MCHE sur l'espèce n'est pas significative	1	
Toxostome	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	6150	NON	NON	Ann. II	Convention de Berne : Ann. III	<b>Mondiale et européenne : VU</b> <b>France : NT</b>	Aménagement d'une prise d'eau ichtyocompatible + maintien de la continuité écologique en réalisant un enrochement au lieu d'un barrage pour dériver l'eau de l'Eyrieux.	Travaux réalisés en période d'étiage durant laquelle la zone d'aménagement de l'enrochement est d'ordinaire difficilement accessible à l'ichtyofaune en raison du niveau trop bas de l'eau.	Aucune	Aucune	Non significative	1	

## 5 CONCLUSION

---

Les inventaires naturalistes menés au sein de la zone d'étude du projet de la MCHE de La Roche ont permis de mettre en évidence la présence de plusieurs espèces d'intérêt communautaire de mammifères, poissons et invertébrés au sein de la zone d'étude et plus généralement de forts enjeux écologiques au niveau de la faune.

Concernant la flore et les habitats naturels, aucune espèce patrimoniale n'a été mise en évidence et la zone d'étude est fortement soumise à la présence d'espèces végétales exotiques et envahissantes dégradant significativement l'état de conservation des habitats naturels observés. Au niveau de ces derniers, seulement trois habitats Natura 2000 mentionnés dans le site de la « Vallée de l'Eyrieux et de ses affluents » ont été identifiés dans la zone d'étude.

L'aménagement des ouvrages existants et futurs du projet de la MCHE est susceptible de générer quelques impacts sur l'environnement. Toutefois ces impacts sont soit non significatifs, soit réduits à un niveau non significatif par la réalisation de mesures de suppression et de réduction des impacts sur l'environnement.

Ainsi, le fonctionnement de la MCHE en mode normal ne présentera pas d'impacts significatifs sur les habitats naturels et les espèces végétales et animales du site Natura 2000.

En effet, la MCHE La Roche n'engendrera pas :

- ✓ de destruction d'habitats naturels mentionnés dans les sites NATURA 2000 ;
- ✓ d'incidences significatives sur les habitats, et sur la faune et la flore remarquables.